

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique

LE DIACRE DANS LA MISSION DE L'EGLISE

Francis DENIAU¹

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

1989 - 1991

¹ Vicaire Général de Nanterre. Théologien du CND de 1989 à 1995.

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

TABLE DES MATIERES

1. LA MISSION DE L'ÉGLISE EST UNE ET COMMUNE.....	1
1.1. L'ÉGLISE EST SACREMENT DU SALUT, POUR LE MONDE.....	1
1.2. PARCE QUE SACREMENT, L'ÉGLISE EST SERVANTE	2
1.3. COMME LE CHRIST ET AVEC LUI, L'ÉGLISE EST DECENTREE: VENANT DE DIEU, POUR LE MONDE, EN VUE DU ROYAUME.	2
1.3.1. <i>La triple "fonction" du Christ : Prêtre, Prophète et Roi</i>	2
1.3.2. <i>Communion, service, témoignage dans la mission de l'Église</i>	4
1.4. CONCLUSION : L'ÉGLISE, ENVOYEE EN VUE DE SERVIR, N'EXISTE QUE DE MANIERE THEOLOGALE, APOSTOLIQUE ET ESCHATOLOGIQUE... ..	6
2. TROIS INSTITUTIONS POUR LE DECENTREMENT ET L'APOSTOLICITE.....	6
2.1. ÉCRITURE	7
2.1.1. <i>Pôle propre : l'Écriture s'impose à l'Église comme Parole de Dieu</i>	7
2.1.2. <i>Canon des Écritures et interprétation authentique</i>	7
2.1.3. <i>Liturgie de la Parole, naissance et lecture de l'Écriture</i>	7
2.1.4. <i>Tentations d'isolement</i>	7
2.1.5. <i>Diakonia de la Parole</i>	7
2.2. SACREMENTS	8
2.2.1. <i>Pôle propre : initiative du Père, présence du Ressuscité, don de l'Esprit</i>	8
2.2.2. <i>Source dans l'Écriture ("institution") et signification selon les Écritures (liturgie de la Parole)</i>	8
2.2.3. <i>"Ministres" des sacrements, lien à leur signification fondamentale</i>	8
2.2.4. <i>Tentations d'isolement (par ex. le diacre pur liturge...)</i>	8
2.2.5. <i>Diakonia de la liturgie (et le risque de la réaction contre la tentation précédente)</i>	9
2.3. MINISTERE.....	9
2.3.1. <i>Pôle propre : apostolicité et structuration de l'Église dans l'Esprit</i>	9
2.3.2. <i>Sacramental, avec l'ordination</i>	9
2.3.3. <i>Fondé dans l'expérience des communautés du Nouveau Testament, et soumis à l'Évangile</i>	9
2.3.4. <i>Tentations d'isolement (cléricalisme, ou pasteur qui dévore le troupeau...)</i>	10
2.3.5. <i>Diakonia de la charité (à la suite du Christ, venu pour servir et donner sa vie...)</i>	10
2.4. LE CARACTERE INSEPARABLE DE CES TROIS INSTITUTIONS - ET AUSSI DE LA TRIPLE DIACONIE	10
3. LE MINISTERE ORDONNE, DANS CE DECENTREMENT ET CE SERVICE	11
3.1. EST TOUT ENTIER DIACONAL, CONFESSANT, APOSTOLIQUE	11
3.1.1. <i>Le ministère est tout entier DIAKONIA</i>	11
3.1.1.1. <i>Vocabulaire du NT (Concordance: 101/6)</i>	11
3.1.1.2. <i>Église servante et service ministériel à Vatican II</i>	11
3.1.1.3. <i>la diakonia n'est pas propre au diacre</i>	12
3.1.1.4. <i>vocation des diacres au sein du ministère ordonné</i>	12
3.1.1.5. <i>pour la vocation de tous au service</i>	12
3.1.2. <i>Le ministère ordonné n'est chrétien que dans la reconnaissance du péché des ministres</i>	14

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

3.1.2.1.	confessions de Paul et de Pierre	14
3.1.2.2.	3. tâche/mission/ordination	16
3.1.2.3.	Dieu appelle et envoie une personne	17
3.2.	LE MINISTERE ORDONNE FORME UN TOUT ORGANIQUE.....	17
3.2.1.	<i>Évêque, prêtre et diacre : dans un même mouvement pour l'Église et pour le monde</i>	17
3.2.2.	<i>L'articulation des trois ministères est plus traditionnelle que la répartition des fonctions, qui a varié... 20</i>	
3.2.3.	<i>Une "restauration" bouge l'ensemble, et la relation de l'ensemble à la totalité du Peuple de Dieu..21</i>	
3.2.4.	<i>La relation des Diacres à l'Évêque - et aux Prêtres</i>	21
3.2.4.1.	le diacre ne devrait jamais être isolé comme ministre; le prêtre peut l'être. Mais.....	22
3.2.4.2.	ne pas penser la relation du diacre et du prêtre à partir de déviations ou caricatures.....	23
3.2.4.3.	ne pas identifier le prêtre et le "curé"	23
3.2.4.4.	la peur de voir le diacre "dépendant" du prêtre ne doit pas conduire à faire de lui un agent pastoral "indépendant"	24
3.2.5.	<i>Un collège ou un corps de diacres (une "diaconie diocésaine")..</i>	26
3.3.	PLACE SYMBOLIQUE DU DIACONAT ET PLURALITE DES MISSIONS.....	27
3.3.1.	<i>La signification du service.....</i>	27
3.3.2.	<i>La signification a besoin de fonctions.....</i>	29
3.3.2.1.	Des tâches concrètes, et visiblement repérables	29
3.3.2.2.	Ouverture et pluralité.....	30
3.3.2.3.	Ne pas théologiser trop vite nos choix pastoraux, nos situations concrètes, ou nos impuissances	31
3.3.3.	<i>Opportunités pour la triple diaconie.....</i>	31
3.3.3.1.	Charité.....	31
3.3.3.2.	Parole	33
3.3.3.3.	Liturgie.....	33
4.	EPILOGUE.....	34

On ne peut parler du diacre isolément. Comme le titre l'indique, il faut le situer dans la mission de l'Église. Mais aussi, avant d'en venir à ce troisième ordre à l'intérieur du sacrement de l'ordre, ou, disons, du ministère ordonné, il faudra passer par les trois grandes institutions (Écriture, sacrements, ministère) qui structurent l'Église, lui assurant apostolicité et catholicité. On pourra alors en venir aux ministres ordonnés dans la mission de l'Église. Comme Ignace d'Antioche écrivait aux Tralliens : "Vous devez tous révéler les diacres comme Jésus-Christ, l'évêque à l'image du Père, les presbytres comme le sénat de Dieu et le collège des apôtres. Sans ceux-là, on ne peut parler d'Église" (Tral III, 1; vers 115). On ne peut parler d'aucun des trois isolément; et moins que de tout autre, du diacre ².

1. LA MISSION DE L'ÉGLISE EST UNE ET COMMUNE

1.1. L'ÉGLISE EST SACREMENT DU SALUT, POUR LE MONDE.

"L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le **sacrement**, c'est-à-dire, à la fois, le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents conciles, sa propre nature et sa mission universelle". Nous lisons ce texte au début de la constitution du Concile Vatican II sur l'Église, *Lumen Gentium*. Il s'agit de la Lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église et qui est destinée à toute créature, à toutes les nations. Sacrement dit une réalité transitoire qui n'a pas sa fin en elle-même, mais dans la "res sacramenti", comme disaient les scolastiques, dans la communication de Dieu lui-même à celles et ceux qui reçoivent le sacrement - ici, au genre humain tout entier, dans un don de réconciliation, de paix et d'unité avec Dieu et entre les hommes. L'Église se reconnaît en transition et en mission, dans le mouvement de la mission du Fils et de la mission de l'Esprit, comme dira la suite du chapitre, en vue de la communication de lui-même que le Père, par le Fils et dans l'Esprit, destine à tous les hommes. L'Église se définit d'abord dans ce mouvement de mission, dans ce mouvement trinitaire où elle est tendue vers le projet du Père de tout rassembler pour la vie et la joie des hommes et la louange de sa gloire, comme dit l'épître aux Éphésiens.³

Ce premier chapitre de *Lumen Gentium*, sur le Mystère de l'Église, qui est bien d'ailleurs dans la tonalité des Épîtres de la captivité, nous resitue d'emblée devant la mission de l'Église, avec à la fois la nécessité et la fragilité constitutives de la vie de l'Église. Nous avons besoin d'y revenir, alors que, précisément, nous entrons dans l'expérience de la fragilité et de la nécessité de l'Église dans une société "sécularisée".

² "En décidant que le diaconat permanent pouvait désormais être rétabli, le Concile Vatican II a rendu au ministère ordonné toute l'ampleur de sa signification et de son service du peuple de Dieu", dit le texte de l'Épiscopat français sur "Ministère et vie des prêtres diocésains" (Lourdes 1988), avant de noter : "on s'habitue petit à petit à parler, comme le Concile et comme la liturgie, 'des évêques, des prêtres et des diacres'". *Documentation Catholique*, 1973, 4 Décembre 1988.

³ L'articulation la plus rigoureuse et la plus stimulante de tout cela pourrait se trouver chez Jürgen MOLTSMANN, *L'Église dans la force de l'Esprit*, Cerf, 1980; cf notamment les pp. 91-92. "Ce n'est pas l'Église qui doit remplir une mission de salut envers le monde, mais c'est la mission du Fils et de l'Esprit envoyés par le Père qui possède l'Église et qui se crée sur sa route une Église. Ce n'est pas elle qui administre l'Esprit comme esprit de la prédication, des sacrements, du ministère ou de la tradition. L'Esprit "administre" l'Église par la parole et la foi, les sacrements et la grâce, les ministères et les traditions"...."Ainsi, tout l'être de l'Église est caractérisé par la participation à l'histoire de Dieu avec le monde. Le symbole des apôtres exprime cette vérité en introduisant le credo *Ecclesiam* dans le Credo in Deum trinum. Aucune ecclésiologie ne devrait descendre au-dessous de ce niveau".

1.2. PARCE QUE SACREMENT, L'ÉGLISE EST SERVANTE

L'un des maîtres-mots du Concile, "*église servante*", trouve ici son fondement premier. L'Église est en diaconie parce qu'elle n'a pas son but en elle-même, qu'elle n'a pas à avoir d'abord le souci de sa propre préservation, mais qu'elle est la convocation rassemblée au nom de Celui qui n'a pas joué la préservation de soi, mais s'est fait le serviteur jusqu'à livrer sa vie... Le service désintéressé (pas seulement personnellement, mais collectivement, ecclésialement désintéressé) des hommes est dans la signification fondamentale de l'Église.

Voilà qui devrait éclairer nos débats actuels sur la recherche d'identité de l'Église, ou d'identité chrétienne. Dans le contexte de fragilité et de nécessité de l'Église, cette recherche est évidemment vitale. Encore faut-il qu'elle soit *chrétienne*. En christianisme, l'identité ne se peut trouver que dans un "en relation".⁴ C'est la perception fondamentale de la théologie trinitaire (la théologie latine approche le mystère des Personnes divines en parlant de *relations subsistantes*). C'est aussi le mystère du Christ qui se définit lui-même en termes relationnels, comme *Envoyé* et comme *Serviteur*. Or, pour l'Église, il s'agit de coller à la mission de Celui qui lui a dit : "Comme le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie.." et : "j'ai agi ainsi envers vous, pour que vous aussi fassiez de même..".

1.3. COMME LE CHRIST ET AVEC LUI, L'ÉGLISE EST DECENTREE: VENANT DE DIEU, POUR LE MONDE, EN VUE DU ROYAUME.

Deux articulations se présentent pour déployer la mission de l'Église - et pour aider à situer le diacre dans la mission de l'Église. Situons-les rapidement, sans les traiter (il y faudrait toute une session!), mais en notant leurs fécondités et leurs limites.

1.3.1. La triple "fonction" du Christ : Prêtre, Prophète et Roi

Cette trilogie court tout au long de Vatican II. C'est dire la fécondité qu'elle a eue au Concile. Elle se rapporte d'abord au Christ; et du Christ, comme y invitait le début de *Lumen Gentium*, elle passe à l'Église. Cette triple mission sacerdotale, prophétique et royale sera ainsi attribuée à l'Église, inséparablement l'Église mystique et l'Église historique et concrète (LG 8). Elle est aussi celle de chaque baptisé, et la source en est l'onction baptismale (renouvelée et explicitée dans la confirmation, actualisée dans la participation à l'Eucharistie). "*Toi qui fais maintenant partie de son peuple [Dieu] te marque de l'huile sainte, pour que tu demeures éternellement membre du Corps du Christ, prêtre, prophète et roi*".⁵ Le chapitre II de *Lumen Gentium* va développer les dimensions sacerdotale et prophétique des fidèles, en ne parlant pas ici de la dimension royale (LG 11 et 12 - à moins qu'il ne faille rattacher les charismes à cette dimension royale?). A propos des laïcs, le chapitre IV va, cette fois, développer leur participation à la triple fonction du Christ (34,35,36). L'expression "service royal" est à noter. Elle permet de souligner la responsabilité dans le travail, l'action sociale, le service de la justice. *Gaudium et spes* développera cela. Par contre, pour les ministres ordonnés, évêques et

⁴ MOLTSMANN, op.cit. p.35. "L'Église ne peut se comprendre à partir d'elle-même. Elle ne peut comprendre exactement sa mission et son sens, ses rôles et ses fonctions, qu'en relation avec d'autres choses"...."la relation la plus vaste doit être vue dans son rapport avec l'histoire trinitaire de Dieu avec le monde". cf. François FAVREAU, évêque de Nanterre, *Allez, je vous envoie*, propositions pour la mission, Nanterre 1988, p. 32 : "L'identité chrétienne n'est pas dans un "plus". Elle n'est pas dans un "autrement". Elle n'est évidemment pas dans un anonymat suicidaire. Elle est dans un "en relation", ce qui fait sortir de soi vers les autres; ce qui fait accepter autrui comme une part de soi; ce qui ouvre à la récapitulation de toute vie en Jésus-Christ".

⁵ Rituel du Baptême.

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

prêtres, dans *Lumen Gentium*, mais aussi dans les textes qui leur sont directement consacrés, on reprendra la trilogie avec la triple fonction de sanctification, d'enseignement et de gouvernement dans l'Église.

A propos du sacerdoce, on souligne : "Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ" (LG 10). Cette petite phrase est de grande portée.⁶ Et la même articulation vaut probablement des dimensions prophétiques et royales.

Et les diacres? Il n'y a pas encore, dans le dernier concile, de texte qui leur soit directement consacré. L'acte majeur de Vatican II est ici d'avoir opté pour le "rétablissement" du diaconat "en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie" (LG 29). Il était ensuite trop tôt pour décrire ce qui n'existait pas encore.⁷ Cependant, parler de "diaconie" de la liturgie (service sacerdotal), de la parole (service prophétique) et de la charité (service royal), c'est déjà bien resituer les diacres dans la triple "fonction" du Christ, de l'ensemble de l'Église, et du ministère ordonné dans sa particularité.⁸

Des questions se posent pourtant, où les textes du Concile nous laissent dans une certaine perplexité. D'abord, comment comprendre: "à qui on a imposé les mains *non pas en vue du sacerdoce mais en vue du service*"⁹ ? On est en présence d'une réalité **ministérielle et hiérarchique** (un degré propre et permanent de la hiérarchie) - mais qui est dite aussi **non sacerdotale** (non pour le sacerdoce), mais pourtant participant **de façon spéciale à la mission et à la grâce du Souverain Prêtre** (LG 41). Soulignons aussi que l'énumération des tâches diaconales dans LG 29 fait du diacre le ministre des sacrements et de la liturgie, d'une manière qu'ailleurs le Concile rattache au sacerdoce des ministres.¹⁰

⁶ cf Emile MARCUS, *Les Prêtres*, coll. "l'héritage du Concile", Desclée. Voir aussi le "BEM" : document de "Foi et Constitution", du Conseil œcuménique des Eglises, Lima 1982 (éd. Le Centurion/presses de Taizé, 1982).(sera cité : BEM)

⁷ Mgr MOUISSET, alors chargé par les évêques de France de suivre la question du Diaconat permanent, note en 1966 : "En France, comme ailleurs, les théologiens souhaitent qu'avant d'aller plus avant dans l'étude théologique du diaconat, on se livre à des expériences de vie diaconale"! Cela va de soi; cf USA 21. Notons pourtant qu'il y avait eu une réflexion intense à partir de 1945, qui avait largement préparé la décision de Vatican II, puis au lendemain du Concile différents congrès, dont l'essentiel est retenu dans l'ouvrage collectif *Le Diacre dans l'Eglise et le monde d'aujourd'hui*, coll. "Unam Sanctam" n° 59, Cerf, 1966.

⁸ cf le livret du Comité épiscopal des Etats-Unis pour le Diaconat permanent : *Permanent Diacons in the United States*, Guidelines on their formation and ministry, 1984 Revision, Office of publishing and promotion services, United States Catholic Conference, 1312 Massachusetts Ave, NW, WASHINGTON, D.C. (qui sera cité : USA, avec le n° du paragraphe). n° 43 : "Il y a une relation intrinsèque entre les trois domaines du ministère du diacre, puisqu'il est un signe du Christ Serviteur, qui nous a rachetés à la fois comme Prêtre, Prophète et Roi".

⁹ C'est une citation des *Constitutiones Ecclesiae Aegyptiacae* - c'est-à-dire en fait de la *Tradition Apostolique*. Le texte porte "non ad sacerdotium sed ad ministerium *episcopi*". Le second texte cité en LG 29, les *Statuta Ecclesiae Antiquae* - originaire du midi de la France, 2° moitié du V° siècle - a déjà fait sauter le mot "episcopi", comme feront les rituels postérieurs (il s'agit toujours de justifier que l'évêque *seul* impose les mains dans l'ordination du diacre), puis le Concile.

¹⁰ Dans son sermon pour Saint Laurent, saint Léon le grand parle de l'ordre sacerdotal dont il faisait partie (sermon 72 (LXXXV), in "Sources chrétiennes" n° 200, Cerf, 1973. Sur cette question, voir les différents articles de KERKVOORDE, dans l'ouvrage collectif déjà cité, et dans *L'Eglise de Vatican II*. En sens inverse, Hervé LEGRAND : "La tradition n'a jamais qualifié leur ministère comme sacerdotal", *Initiation à la pratique de la théologie*, t.3 p.237.

De façon moins explicite, mais bien présente dans les développements du diaconat, on retrouverait la même ambiguïté pour la fonction **royale**. Elle comporte bien évidemment pour le diacre **le service des hommes** dans la responsabilité du travail, de l'action sociale, de l'action dans la justice et la charité.¹¹ Dans quelle mesure comporte-t-elle la fonction de gouvernement ou la responsabilité pastorale ? *Ad Gentes* parle, non seulement d'exercer la charité dans les œuvres sociales ou caritatives, mais aussi de **gouverner au nom du curé et de l'évêque** les communautés chrétiennes éloignées. Reste aussi la question de la *signification* propre des tâches de service quand elles sont le fait d'un ministre ordonné.

Le schème conciliaire du triple "munus" du Christ et de l'Église nous laisse donc devant quelques perplexités. Au moins nous permet-il de situer ces perplexités dans l'ensemble de l'Église et dans les fonctions du ministère ordonné.

1.3.2. Communion, service, témoignage dans la mission de l'Église

Les trois termes "Communion, service, témoignage" (koinônia, diakonia, marturia) sont dits *traditionnels*, sans référence particulière, dans le rapport de Mgr COFFY pour l'assemblée des Évêques de France, Lourdes 1981, sur *LA MISSION, essai de lecture théologique*. Si le caractère traditionnel de chacun de ces mots est évident, leur articulation pour expliciter l'ensemble de la mission de l'Église semble assez récente. Sans doute la première utilisation vient-elle du Conseil œcuménique des Églises. En tous cas, la réflexion de Robert COFFY, à partir de ces trois termes, est vigoureuse et éclairante.

L'intérêt porte, non d'abord sur des activités missionnaires, mais sur l'action missionnaire de l'Église. Il faudrait même dire : sur l'être missionnaire de l'Église. Dans la suite du rapport COFFY de 1971,¹² l'accent est mis sur l'Église, sacrement du salut, dans la ligne du premier chapitre de *Lumen Gentium*. L'Église est située non seulement dans la mission du Fils, comme dans le chapitre II de LG, mais dans la mission de l'Esprit (LG 2 et 3). Prenant au sérieux la réalité humaine, historique, de l'Église (cf le rapport de 1971: "Cette part de l'humanité¹³..."), COFFY écrit :

"L'Esprit est présent à l'Église pour que cette réalité socio-historique soit effectivement sacrement du Christ : signe efficace de la mission salutaire du Fils de Dieu. L'Église est corps du Christ parce qu'elle est l'Église de l'Esprit. C'est dans la puissance de l'Esprit qu'elle fait mémoire de son Seigneur et l'annonce jusqu'à ce qu'il revienne.

Comme le Christ, l'Église est "pour le Père" et "pour les hommes". Elle est mouvement, vers le Père, des hommes qui chantent leur reconnaissance pour le salut accueilli et qui approfondissent, dans une

¹¹ Un des textes fondateurs pour la France, la note de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires du 9 Mars 1970 (DC 1560, 5 Avril 1970, ou *DIACONAT PERMANENT, Documents*, texte A8) souligne : "Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. Les premiers diacres ont été choisis en tenant compte de leurs engagements en différents secteurs de la vie des hommes et de leur appartenance à des unités pastorales déjà engagées dans une action missionnaire.

Les diacres permanents participeront ainsi d'une manière qui leur sera propre à l'effort de l'Eglise hiérarchique pour rencontrer l'incroyance et la misère et pour se rendre plus présente au monde. Ils garderont leurs engagements antérieurs compatibles avec le ministère diaconal".

¹² *EGLISE, signe de salut au milieu des hommes*, Centurion 1972. Notons que le livret de l'épiscopat américain commence aussi sa réflexion sur "le diacre dans le ministère de l'Eglise" par l'Eglise-Sacrement (USA 4-5).

¹³ *ibid.* p.53.

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

conversion sans cesse reprise, leur communion au Père, par le Fils et dans l'Esprit. Elle est mouvement vers les hommes et, dans ce mouvement, c'est Dieu lui-même qui propose son salut à tous.

Ce ne sont pas là deux mouvements juxtaposés, même si l'Église consacre des temps où domine le "pour Dieu", et d'autres où elle s'investit davantage dans une action évangélisatrice. *Ce sont deux mouvements profondément unis et dépendants l'un de l'autre. Le premier fonde le second; le second vérifie le sérieux du premier. Oublier cette unité fait courir à l'Église de graves risques.*"

Avec son origine dans le mystère trinitaire, la mission apparaît bien constitutive de l'Église. C'est le fondement qui permet à COFFY de contester une série d'oppositions trop faciles et stérilisantes - même s'il s'agit bien de distinguer des tâches diverses dans l'Église, et notamment des "tâches spécifiquement missionnaires".

Les trois mots "communion, service, témoignage" apparaissent alors comme un essai d'articuler différents aspects de la mission - en échappant en particulier à l'opposition mission/communion. L'accent sera moins mis sur la définition des tâches qui donnent consistance à chacun de ces mots, qu'à leur articulation concrète.

L'unité de la diaconie et de la communion se fonde dans le repas chrétien. A partir de la Cène et de la multiplication des pains.. "Au lendemain de la Pentecôte, le mot *koinônia* (communion) va tout naturellement définir la communion de table et la collecte en vue de l'entraide. Le terme voisin de *diakonia* (service) désignera quant à lui le service des tables et la distribution de l'entraide". Aussi la diaconie va-t-elle vérifier la vérité de la communion et, en la conduisant à devenir réalité de l'histoire, permettre que la communion soit témoignage.

Dans l'autre sens, "l'enracinement de la diaconie dans la communion est nécessaire au discernement apostolique. Il permet en particulier de maintenir le lien entre l'effort accompli pour promouvoir l'homme en tout domaine, d'une part, et d'autre part, l'évangélisation. Il invite à vérifier sans cesse si l'effort entrepris est humainement vrai et efficace et s'il est vécu de façon à témoigner du Dieu Père et du Christ Serviteur. Cet enracinement est aussi l'affirmation que *la proposition de la Bonne Nouvelle est le plus grand service à rendre à l'homme.*"

Arrivé à ce point, on ajoute :

"La restauration du diaconat pourrait avoir à ce sujet une signification importante.

Il rappelle que tous les chrétiens, et particulièrement les ministres, sont appelés à être serviteurs, à l'exemple du Christ Serviteur du Père pour le service de ses frères.

Parce qu'il est un ministère, il rappelle que tout service exprime à sa manière le service du Christ et que le grand service que le Chrétien peut rendre à l'homme est l'annonce de l'Évangile."

Voilà donc le diaconat situé, à la fois dans ses tâches et dans sa signification, à l'articulation de la communion, du service et du témoignage, qui sont "trois manifestations de la même réalité: l'Église, sacrement du salut, mystère de communion et mystère de mission".

Cela ne résoudra pas nos perplexités de tout à l'heure. Du moins, le diaconat ne pourra se définir à l'intérieur d'une opposition mission / communion. Si l'entrée du diaconat dans le mystère de l'Église-sacrement du salut est bien évidemment celle du service, cela ne le met pas à côté de la communion, ni du témoignage. A nouveau : le service se définit d'abord par la charité ; mais il intègre aussi la liturgie (communion) et la parole (témoignage).

1.4. CONCLUSION : L'ÉGLISE, ENVOYÉE EN VUE DE SERVIR, N'EXISTE QUE DE MANIÈRE THEOLOGALE, APOSTOLIQUE ET ESCHATOLOGIQUE...

Ayant sa source en Dieu, par le Fils et l'Esprit, envoyée au monde en vue du Royaume, c'est à dire de la pleine et ultime communion de tous en Dieu, l'Église est passage. Elle est entraînée dans le mouvement même qui fait l'existence de Jésus, qui, sachant qu'il venait de Dieu et retournait à Dieu, aima jusqu'au bout...et se mit à laver les pieds de ses disciples (Jn 13).

Encore faut-il que cette "réalité socio-historique" soit enracinée dans le Don de Dieu, selon le témoignage des Apôtres, et en vue du Règne de Dieu...Nous savons bien la pente de toute réalité humaine à se faire centre.

Dans l'Église, trois institutions ont la mission de permettre décentrement et apostolicité.¹⁴ Ces trois institutions à la fois sont dans l'Église : elles en font partie et ne sont nullement par rapport à elle (à l'ensemble du peuple de Dieu) en position extérieure ou surplombante. Et à la fois elles ont un statut d'altérité par rapport à cette Église; elles manifestent que l'Église ne se constitue pas elle-même, mais trouve sa source dans une initiative de Dieu.¹⁵

Écriture, Sacrements et Ministère ont ce même statut, et s'articulent eux-mêmes pour ce service dont le sens est de permettre à l'Église d'être elle-même - c'est à dire de trouver sa source et sa fin dans la relation à Dieu, au monde et au Royaume.¹⁶

2. TROIS INSTITUTIONS POUR LE DECENTREMENT ET L'APOSTOLICITE

J'emprunte à Maurice VIDAL¹⁷ cette manière de situer Écriture, Sacrements et Ministère comme trois Institutions assurant le décentrement et l'apostolicité de l'Église. Sans développer, je voudrais montrer leur articulation : aucune ne peut être isolée, sous peine de ne plus jouer son rôle mais, au contraire, de risquer de faire centre. M. VIDAL souligne d'ailleurs que les Églises protestantes privilégient l'Écriture, l'Église orthodoxe les sacrements, et l'Église catholique le ministère. Bien

¹⁴ Sur l'apostolicité dans la vie de l'Eglise, un livre mal bâti, souvent irritant par sa dramatisation ou ses jugements négatifs, parfois approximatif, mais avec des intuitions très aiguës sur des enjeux pour l'Eglise aujourd'hui : G. MARTELET, *2000 ans d'Eglise en question*, Cerf, 1984. Mais deux pages de Maurice VIDAL donnent bien à penser, dans l'ouvrage collectif *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Seuil, 1974 : "à propos du rapport 'quelques-uns/tous' dans l'Eglise", pp.461-463, le problème de l'apostolicité.

¹⁵ Ibid. pp. 458-461, la question de la médiation. "Les disciples de Jésus-Christ, laissés, d'une certaine façon, à eux-mêmes, entre eux-mêmes, avec l'Esprit, s'attachent à reconnaître des moments, des expressions, des rôles, des institutions, qui sont comme la médiation ecclésiale multiforme de la "figure" du Seigneur, pour prendre le langage de Balthasar"...."La communauté n'est pas seulement le lieu d'origine et le support des fonctions qu'elle suscite. Elle est aussi engendrée par la prédication, l'apostolat, les sacrements".

¹⁶ Sur ce décentrement de l'Eglise, et le rôle particulier du ministère ordonné, cf J.-P. LECLERCQ, dans *MASSES OUVRIERES*, 415, Sept.-Oct. 1987 "Renaissance du diaconat permanent", notamment pp. 86-87 : "Par la différence qu'ils instaurent au sein du Peuple de Dieu, les ministres ordonnés rappellent constamment aux baptisés et aux communautés que la vie et la construction de l'Eglise impliquent toujours l'accueil du témoignage de Jésus et l'accueil de l'Esprit. Le diaconat appartient au sacrement de l'ordre ; aussi, comme tout sacrement, manifeste-t-il un aspect fondamental de la relation de l'Eglise à Celui qui est à la source de son existence. L'activité d'une communauté ecclésiale suppose un décentrement vis-à-vis d'elle-même en tant que communauté humaine, et une ouverture à Celui qui l'a fondée et qui offre toujours de la régénérer et de la dynamiser".

¹⁷ *L'Eglise, peuple de Dieu dans l'histoire des hommes*, coll."Croire et comprendre", Centurion, 1975.

qu'aucune de ces trois traditions n'ignore les deux autres dimensions, un bon travail œcuménique demeure le bienvenu pour permettre à chaque Église de retrouver par les autres des éléments qu'elle porte dans sa propre tradition, sans les avoir peut-être suffisamment valorisés.

2.1. ÉCRITURE

2.1.1. Pôle propre : l'Écriture s'impose à l'Église comme Parole de Dieu

L'Église ne reconnaît pas seulement le texte biblique comme texte de référence, texte témoin des origines...Elle s'y soumet comme à la Parole de Dieu. Les auteurs humains ayant écrit sous l'inspiration de l'Esprit Saint, l'Écriture sainte a Dieu pour auteur ¹⁸."Ce n'est pas d'une volonté humaine qu'est jamais venue une prophétie; c'est poussés par l'Esprit Saint que des hommes ont parlé de la part de Dieu" (2 Pi 1,21).

2.1.2. Canon des Écritures et interprétation authentique

Et cependant, il n'y aurait pas de reconnaissance de l'Écriture comme Parole de Dieu, s'il n'y avait eu dans l'Église une activité magistérielle pour fixer le Canon et s'il n'y avait cette garantie d'une interprétation authentique par la continuité d'un ministère. Déjà, la deuxième lettre de Pierre nous avertissait : "aucune prophétie d'Écriture n'est objet d'interprétation personnelle" (1,20), précisément parce qu'elle est Parole de Dieu.¹⁹

2.1.3. Liturgie de la Parole, naissance et lecture de l'Écriture

Mais l'Écriture elle-même est née dans la liturgie. Spécialement, nos Évangiles ont été écrits là même où nous les lisons : dans l'assemblée chrétienne du repas du Seigneur, le premier jour de la semaine.²⁰ Vatican II souligne d'ailleurs le lien réciproque nécessaire entre la Parole et le Sacrement.²¹

2.1.4. Tentations d'isolement

On pourrait sans doute la trouver dans le premier "Scriptura sola" de la Réforme, dont les Églises protestantes ont vite perçu l'insuffisance, tant pratique que théologique. Ou plutôt dans les tentations fondamentalistes d'aujourd'hui...

2.1.5. Diakonia de la Parole

Le ministère est au service de la Parole - en faisant résonner par nos paroles d'aujourd'hui l'annonce évangélique. Ce n'est pas vrai seulement du Diacre, ni même du seul ministère ordonné. Mais c'est fondamental dans sa mission. Parce qu'en consonance première avec le sens de tout ministère

¹⁸ "L'Eglise les tient pour [sacrés et canoniques] non point parce que, composés par le travail de l'homme, ils ont été ensuite approuvés par son autorité, non point seulement parce qu'ils contiennent sans erreur la révélation, mais parce qu'écrits sous l'inspiration du Saint Esprit, ils ont Dieu pour auteur et ont été transmis comme tels à l'Eglise" Concile Vatican I, constitution dogmatique sur la foi catholique (G. DUMEIGE, *La Foi catholique*, n° 156, p.100). Repris dans la Constitution de Vatican II sur la Révélation *Dei Verbum*, n° 11; cf 10 : "ce magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il la sert..."

¹⁹ *Dei Verbum*, 12

²⁰ cf Charles PERROT, *Jésus et l'histoire*, coll."Jésus et Jésus-Christ", Desclée, 1979.

²¹ Constitution sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium* n° 24, 35, 51.

ordonné : permettre à l'Église de se soumettre à l'Évangile et de se laisser rassembler et convertir par lui, tout en le portant aux autres.²²

2.2. SACREMENTS

2.2.1. Pôle propre : initiative du Père, présence du Ressuscité, don de l'Esprit

Reprenons le rapport COFFY : "Il faut noter l'antériorité des sacrements par rapport à l'Église sacrement. Ce qui revient à confesser la seigneurie du Christ sur l'Église. C'est, en effet, parce que l'Église célèbre ces gestes du Christ que sont les sacrements, que l'Église est sacrement du salut. C'est dans les célébrations sacramentelles qu'elle se saisit comme appelée et envoyée, et qu'elle accueille l'Esprit qui lui donne la force de remplir sa mission" (p.51, cf le texte de 1971, p.54).

2.2.2. Source dans l'Écriture ("institution") et signification selon les Écritures (liturgie de la Parole)

Nous avons déjà noté le lien réciproque de la Parole et du Sacrement. Sans son origine dans le témoignage du Nouveau Testament et sans la liturgie de la Parole qui en explicite le sens, le rite sacramentel pourrait ne pas avoir de signification proprement chrétienne, enracinée dans la Pâque du Christ.²³

2.2.3. "Ministres" des sacrements, lien à leur signification fondamentale

La place du ministère ordonné dans la célébration des sacrements manifeste justement dans ces gestes l'initiative du Christ et non la pure activité organisationnelle ou symbolique de l'Église. C'est vrai tout particulièrement de la présidence de l'Eucharistie par l'Évêque ou le prêtre. Mais c'est vrai aussi de la présence, selon les cas, de l'évêque, du prêtre ou du diacre comme ministre ordinaire ou comme témoin au nom de l'Église, là même où le ministre ordonné n'est pas nécessaire en toute circonstance (baptême; mariage).²⁴

2.2.4. Tentations d'isolement (par ex. le diacre pur liturge...)

Si la vérité du sacrement ne se vérifiait pas dans la vie et le témoignage de l'Église, dans son service des hommes et son annonce de l'Évangile de la libération...Si le sacrement devenait une pure affaire interne et rituelle...Il serait autant coupé de la Pâque du Christ que de la vie des hommes. Je n'insiste pas. Nous avons été particulièrement attentifs, dans la re-création du diaconat, à éviter de susciter des diacres qui ne s'identifieraient que comme ministres des sacrements ou acteurs de la liturgie. Il s'agissait de ne pas se laisser piéger par cet isolement du pôle sacramentel.

²² cf *Dei Verbum* 21, 25. Et l'exhortation apostolique de PAUL VI sur l'évangélisation *Evangelii nuntiandi* : une Eglise évangélisée et évangélisante.

²³ *Sacrosanctum Concilium*, 47, 51. cf canon 843.

²⁴ *Presbyterorum Ordinis*, 5.

2.2.5. Diakonia de la liturgie (et le risque de la réaction contre la tentation précédente)

Mais cette attention nécessaire peut virer à une dévaluation du pôle sacramentel...qui nous expose, pour faire bref, au pélagianisme ou au pharisaïsme : de belles exigences morales, dans le sens de la responsabilité, du service et de la charité. Mais le christianisme est-il d'abord exigence morale, ou bonne nouvelle d'un don à accueillir?²⁵ Le service de la liturgie peut être valorisé comme service de la vérité évangélique de l'Église - service de sa dimension théologique et, parce que théologique, libératrice.

2.3. MINISTERE

2.3.1. Pôle propre : apostolicité et structuration de l'Église dans l'Esprit

Par l'évêque, dont prêtres et diacres sont les collaborateurs, il y a un lien entre ministère ordonné et transmission apostolique. Il s'agit du pôle institutionnel qui structure l'Église dans la durée, la remettant sans cesse dans sa dépendance des événements situés et datés de la vie de Jésus, enraciné dans l'histoire d'Israël, de sa Passion et de la première annonce de sa Résurrection. Au long de l'histoire, l'Esprit suscite la réception du témoignage des Apôtres, la structuration de l'Église pour sa proclamation que le Seigneur ressuscité qui nous entraîne dans sa vie, c'est Jésus de Nazareth, le Crucifié.

2.3.2. Sacramentel, avec l'ordination

Il ne s'agit pas de l'auto-organisation de l'Église. Il s'agit, comme dans tout sacrement, de l'initiative de Dieu, de la présence du Ressuscité, du don de l'Esprit. C'est pourquoi l'ordination déborde les projets ou les visées de ceux qui la mettent en œuvre.

Dans les motifs pour la restauration du Diaconat, *Ad Gentes* (16) invoque : "Il est utile que les hommes qui accomplissent un ministère vraiment diaconal, ou en prêchant la Parole de Dieu, ou en gouvernant au nom du curé ou de l'évêque les communautés chrétiennes éloignées, ou en exerçant la charité dans les œuvres sociales ou caritatives, soient fortifiés par l'imposition des mains transmise depuis les Apôtres et plus étroitement unis à l'autel, pour qu'ils s'acquittent de leur ministère plus efficacement, au moyen de la grâce sacramentelle du diaconat".²⁶

2.3.3. Fondé dans l'expérience des communautés du Nouveau Testament, et soumis à l'Évangile

Trouvant son origine dans le sacrement de l'ordination, le ministère la trouve tout autant dans l'Écriture. Il s'agit de l'appel et de l'envoi des Douze pendant l'activité évangélique de Jésus, de la place des Apôtres dans la naissance de l'Église après la Pentecôte. Puis des ministères, charismes

²⁵ cf Jacques GUILLET, *Jésus devant sa vie et sa mort*, Aubier,

²⁶ voir aussi le rapporteur de LG 29 : "Si le ministère ecclésial, d'institution divine, est exercé en des ordres différents, parmi lesquels, déjà aux temps apostoliques, on trouve les diacres, il convient tout-à-fait que ceux qui actuellement sont choisis pour être de façon permanente, et pour répondre aux besoins de l'Eglise, au service de la Parole, de la liturgie et de la charité, reçoivent l'imposition des mains pour être fortifiés par la grâce sacramentelle en vue d'exercer leur ministère de façon droite et fructueuse".

C'étaient aussi les motifs invoqués en 1960 par Mgr RODHAIN, dans sa *Lettre à un supérieur de grand Séminaire à propos du diaconat et de son rétablissement en tant que "fonction"*, pp. 22-23.

institués que nous voyons surgir particulièrement dans les communautés pauliniennes (1 Co 12,27-30; Eph 4,11-13). Sans oublier bien sûr le récit soigné de l'institution des Sept, dans les Actes.

Mais le ministère est aussi soumis à l'Évangile ; la tentation serait de s'en servir alors qu'on en est le serviteur - serviteur de la parole (2 Co).²⁷

2.3.4. Tentations d'isolement (cléricalisme, ou pasteur qui dévore le troupeau...)

C'est trop clair. Le ministre qui ne trouve plus sa vérité dans le service de l'Évangile et du sacrement comme présence du Christ aujourd'hui à son Église...se soumet aussi l'Église au lieu de la servir. Le N.T. est rempli d'avertissements aux autorités ecclésiales, en particulier contre la recherche du rang ou de la domination. Maurice VIDAL observe "le caractère proprement théologique de ces avertissements. On ne s'y contente pas de recommander aux autorités ecclésiales une disposition intérieure et une attitude d'humilité et de désintéressement. Certes, des chrétiens ne peuvent que faire leur cette conviction de sagesse que toute autorité est un service de la communauté, et l'exemple de Jésus Serviteur donne à cette interprétation un motif et un style proprement chrétiens. Mais il faut aller plus loin. Il n'y a finalement d'obéissance de la foi qu'à l'autorité du Christ et de son Évangile, qui seul fonde et unit l'Église, par la puissance de l'Esprit. Cela ne reste pas dans l'ordre de l'invisible et de la contemplation, mais délimite l'influence de ces quelques-uns sur tous et renverse la supériorité à laquelle ils pouvaient prétendre, ou dans laquelle d'autres pourraient chercher leur sécurité. Paul, Apolos, Képhas sont toujours mesurables et doivent être mesurés par le "fondement" unique, Jésus-Christ, et ils sont subordonnés à la relation authentique des fidèles au Christ".²⁸

2.3.5. Diakonia de la charité (à la suite du Christ, venu pour servir et donner sa vie...)

Il ne s'agit pas seulement du diacre. Tout ministre est au service de la charité - c'est-à-dire au service de l'Église pour qu'elle soit véritablement ce qu'elle est : objet du don de l'amour gratuit et sans préalable du Christ, pour vivre, elle même, en son sein et pour le service de l'humanité, de cette même charité. Il ne s'agit pas seulement de la charité que le ministre, comme tout chrétien, est appelé à vivre, mais de cette relation du Christ à l'Église qui permet à celle-ci de reprendre à son compte, avec l'inventivité de l'Esprit, le service dans lequel le Fils de l'homme va jusqu'à donner sa vie pour la multitude.

2.4. LE CARACTERE INSEPARABLE DE CES TROIS INSTITUTIONS - ET AUSSI DE LA TRIPLE DIACONIE

En abordant chacune de ces trois institutions, nous avons repéré comment elle renvoyait, dans sa structure même, aux deux autres (§ 002 et 003). A propos du diaconat, le texte cité de Jean RODHAIN (1960), s'enracinant dans l'Écriture, note (p.23) : "Dans l'Église, il s'agit de l'exercice institutionnel de sa mission de charité : le diaconat a commencé par le pain partagé. Il s'agit d'un ordre lié à l'Eucharistie, lié matériellement et lié mystiquement. Lavement des pieds - Jeudi Saint - Pain consacré - Pain partagé - institution des diacres : tout se tient". Et il cite CONGAR, *Jalons pour une théologie du laïc* : "Il est souverainement important, pour des raisons générales dont les raisons sont indiquées à toutes les pages du Nouveau Testament et au cœur même du christianisme,

²⁷ *Presbyterorum Ordinis* 4; *Dei Verbum*, 21 et 25.

²⁸ Maurice VIDAL, "Sur le rapport quelques-uns/tous", op.cit. p.453.

que la diaconie soit liée au diaconat, le service des tables au service de la Table du Seigneur, la bienfaisance à l'Eucharistie, l'entraide à la liturgie. C'est pourquoi l'œuvre de la charité chrétienne, celle même du temporel de l'Église, ne peut, de soi, être purement laïque; c'est pourquoi l'idée d'un diaconat de certains laïcs éventuellement appelés à prendre en charge les secteurs qu'on vient de dire nous apparaît comme théologiquement fondée" (p.313).

3. LE MINISTÈRE ORDONNÉ, DANS CE DÉCENTREMENT ET CE SERVICE

3.1. EST TOUT ENTIER DIACONAL, CONFESSANT, APOSTOLIQUE

3.1.1. Le ministère est tout entier DIAKONIA

Le service n'est pas propre au diacre, mais le diacre a la vocation d'en être le témoin

3.1.1.1. VOCABULAIRE DU NT (CONCORDANCE: 101/6)

Un coup d'œil à la concordance nous permet de sortir d'une illusion d'optique venant de nos traductions françaises. On trouve 101 fois dans le Nouveau Testament les termes *Diakonos*, *Diakonia*, *Diakonein*. Or, 6 fois seulement la Bible de Jérusalem traduit *Diacre*. Les autres fois, nous avons *Ministre*, *Serviteur*, *Servir*, etc... Les mots grecs du Nouveau Testament désignent globalement tout ce qui ressort du service ou du ministère et non pas spécifiquement ce que nous appelons avec la suite de la Tradition le diaconat. Aussi traduit-on *Diacre* quand le mot voisine avec *Évêque*, comme dans Philippiens 1,1, les épîtres pastorales, ou en Romains 16 où Phébée, notre sœur, est appelée diacre (la BJ lit diaconesse, mais il n'y a dans le texte aucune marque du féminin) de l'Église de Cenchrées.

A vrai dire, l'usage courant de ce mot, dans le monde hellénistique ou dans les communautés juives, désigne le service des tables. Il faudrait plutôt traduire *Serveur*, comme pour les serveurs de Cana (Jn 2,7 et 9). Le contexte est proche en Ac 6, où Luc accumule les termes de service sans jamais utiliser le nom *Diakonos*. Ch. PERROT fait remarquer l'invasion de ce vocabulaire du service de la table dans le Nouveau Testament, là où les communautés juives utilisaient plutôt des mots tels que président ou anciens (*presbuteroi*, que Paul semble bien éviter, et qu'on ne retrouvera que dans les pastorales ou dans les Actes). Sans doute y a-t-il là le souci de fidélité, même verbale (mais les mots emportent toute une signification sociale), à la parole de Jésus sur le pouvoir et le service (Lc 22,24-27 etc...).

3.1.1.2. ÉGLISE SERVANTE ET SERVICE MINISTERIEL À VATICAN II

On a également fait remarquer l'invasion du vocabulaire du service à Vatican II. L'Église se présente comme servante : au service des hommes, avec la perception de foi qu'elle est envoyée par Dieu en vue de ce service²⁹ et que ce service est indispensable à la réussite de l'humanité. Pour autant, elle se situe vis-à-vis du monde en position de service réciproque, soulignant l'aide qu'elle reçoit aussi du

²⁹ "sent to serve", dit BARNETT, avec la vigueur de la formule anglaise. James M. BARNETT, *The Diaconate, a full and equal Order*, Seabury, New-York, 2^eéd 1981.

monde d'aujourd'hui.³⁰ Au sein de l'Église, le ministère peut alors être restitué dans sa dimension de service : inséparablement service de l'homme, service de l'humanité, service de l'Église.

Selon la volonté claire des évêques de France, le ministère diaconal est vécu majoritairement dans notre pays par des hommes mariés, exerçant une activité professionnelle et partie prenante de divers engagements dans la société. Cette présence de ministres ordonnés en des lieux où hommes et femmes peuvent être très loin de l'Église, leur façon d'y vivre le service est une chance de vivre avec des dimensions nouvelles la vocation au service de l'humanité qui est celle de toute l'Église.³¹

3.1.1.3. LA DIAKONIA N'EST PAS PROPRE AU DIACRE

Si ce mot de diaconie désigne "le rôle de l'Église dans le monde de ce temps", il n'est pas propre au diacre, mais caractérise la mission de l'ensemble de l'Église³². S'il désigne originellement tout ministère, tout service qui structure l'Église et lui permet d'être fidèle à sa vocation, il n'est pas propre à cet ordre déterminé qu'est le diaconat.

3.1.1.4. VOCATION DES DIACRES AU SEIN DU MINISTERE ORDONNE

Or, cette double dépossession met en lumière la vocation diaconale. Il ne s'agit pas de se réserver le service comme une spécificité ou un titre de gloire. Il s'agit d'exercer sa part de service en étant un rappel permanent, pour les trois ordres du ministère, que le service des frères et sœurs à cause du Christ est l'unique fin et l'unique raison d'être de tout ministère (c'est-à-dire aussi de tout pouvoir ou de toute fonction d'autorité qui soit *chrétienne* - car, ne nous leurrons pas, si le pouvoir doit être service, le service est aussi une forme de pouvoir; il ne s'agit pas de dénier le pouvoir, il s'agit de le vivre à la manière de Jésus).

3.1.1.5.. POUR LA VOCATION DE TOUS AU SERVICE

Et il s'agit aussi d'exercer sa part de service, non pas par une forme de délégation dans laquelle les autres chrétiens et chrétiennes se déchargeraient sur le diacre de leur propre vocation, mais en étant pour l'Église toute entière le rappel permanent de l'envoi par Dieu en vue de la solidarité et du

³⁰ Constitution sur l'Eglise dans le monde de ce temps *Gaudium et Spes*, n° 40 à 45. mais c'est tout l'ensemble de *Gaudium et Spes* qui dit bien le sens (à la fois signification et orientation) de la mission de l'Eglise.

³¹ "Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ", cf note 10.

Cf USA 128 : "En vertu de leur ordination, les diacres deviennent membres du clergé, avec les droits et les responsabilités qui en découlent. Cependant, ils sont une instance unique dans le clergé, puisque la plupart d'entre eux sont mariés, ont des professions séculières, et ne sont pas engagés dans le ministère ecclésial comme dans leur seule activité. Cette combinaison d'un ministère ordonné avec le mariage et la profession séculière peut être une grande force pour leur ministère, et une chance pour l'Eglise toute entière. Aussi les diacres sont qualifiés d'une façon qui n'est pas courante pour représenter la présence de l'Eglise au monde, et les besoins et défis du monde à l'Eglise."

Voir ce qu'en disent des diacres du Nord de la France, dans *Des diacres parlent*, originalité et enjeux du diaconat aujourd'hui, "Dossiers libres", Cerf, 1985, avec les réflexions théologiques de Donna SINGLE, en fin de volume.

³² Nous l'avions déjà abordé avec COFFY. Nous le retrouvons dans le titre du chp 4 de la 1° partie de *Gaudium et spes*. C'est aussi le titre du n° 218 de la revue CONCILIUM, septembre 1988 : "LA DIACO-NIE : une Eglise pour les autres".

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

service de l'humanité. "Loin de se réserver le service comme un monopole dans l'Église, le diacre ne doit avoir de cesse que tous les baptisés soient conscients de leur vocation diaconale et la remplissent"³³.

Au service de la mission de toute l'Église, et en particulier des fidèles laïcs, les diacres peuvent être attentifs à inventer, avec d'autres, les formes du service. Ils ont mission d'aider les communautés chrétiennes à se saisir de réalités nouvelles et actuelles, des changements sociaux, qui sont des appels renouvelés à un service évangélique. Une Église où il y a des diacres peut devenir aussi une Église où le service des pauvres est premier (et ces pauvretés existent dans la dimension économique, mais aussi dans bien d'autres dimensions où notre société fabrique des exclus et des laissés pour compte); une Église où le ministère de guérison, de réconciliation, de réintégration sociale, qui a été celui de Jésus, soit réellement vécu.³⁴

³³ Jean HUARD, "Des diacres pour notre temps", LA MAISON-DIEU 102 (1970), P.85.

Au terme, il s'agit bien en effet de tous les baptisés, du moins de tous ceux qui se reconnaissent tels. Notre perspective nous oblige à mettre le projecteur sur le ministère ordonné. C'est nécessaire, mais il faudrait aussi prendre garde à une inflation du ministère ordonné. En 1977, la conférence épiscopale allemande notait que bien des tâches pastorales sont accomplies par des laïcs; "On ne ferait donc pas justice à la vocation et à la mission du laïc soulignées par Vatican II si on voulait exiger une ordination pour toutes les fonctions pastorales" (*Documentation Catholique* 1721, 5 Juin 1977, p. 519) Ajoutons qu'on en exclurait les femmes! Sur tout cela, voir aussi l'exhortation apostolique de Jean Paul II après le synode de 1987 *Christifideles Laici*. Et le canon 208.

De son côté, le document USA insiste sur la mission et la responsabilité de tous les membres de l'Eglise (13,14,17), et sur la mission du diacre de promouvoir, pour sa part, la responsabilité des laïcs (26,129).

cf aussi BARNETT, p.136.

(26) "Ce n'est pas, évidemment, comme si le diacre était le seul à s'engager au service de l'Eglise. Le service est une tâche qui concerne chaque chrétien, comme devoir immédiat d'une vie vécue dans l'obéissance au Christ et à son imitation; et le service est clairement aussi une tâche première et centrale pour les évêques et les prêtres. Mais le diacre spécialement a ce rôle, en vertu de son ordination, d'être une personne représentative dans l'Eglise. Le pape Paul VI parlait de ce caractère symbolique et en même temps actif, lorsqu'il décrivait le diacre comme "l'animateur et le promoteur (*instimulator*) du service de l'Eglise ou de la *diaconie* dans les communautés chrétiennes locales, et un signe ou un sacrement du Seigneur Christ lui-même, qui 'est venu non pour être servi mais pour servir'"(*Ad pascendum*, introd.) Autrement dit, le diacre, dans sa personne et dans ses rôles, rend continuellement visible à l'Eglise le service rédempteur rempli par Jésus Christ. En même temps, le diacre représente et promeut dans l'Eglise ce que la communauté de foi, comme un tout et en chacun de ses membres, doit être - c'est-à-dire une communauté de service".

Noter aussi l'importance dans notre réflexion du paragraphe 312, qui situe les conditions pour que le ministère ordonné soit "chrétiennement supportable".

³⁴ Voir là aussi la note de 1970 de la commission épiscopale du clergé; ou l'une des motivations de l'épiscopat américain en 1968 : "pour procurer une impulsion et une source pour des adaptations créatives de ministères diaconaux aux besoins de notre société, besoins en changement rapide". Le directoire pour le diaconat permanent du diocèse de Hartford, Connecticut, note : "A la lumière de l'Evangile, les diacres doivent aussi manifester la capacité d'amener le peuple de Dieu à comprendre la dynamique des changements sociaux, et d'avoir le courage et l'habileté intellectuelle d'y être un signe du Christ pour les autres"; et continue en citant une conférence de l'évêque Howard HUBBARD sur *la vision d'une Eglise servante* : "Ce rôle de leader qui appartient au diacre ne doit pas être accompli par un appel à son ordination, son titre ou sa position dans l'Eglise. Cela le ferait dépendre de questions d'autorité, de contrôle, de structures institutionnelles, et de pouvoir en vue d'une efficacité ministérielle. Leur leadership doit être accompli à la manière de Jésus, dont la présence et le mode de relations avec les gens nous donnent un beau modèle de véritable leadership, qui n'asservit ni n'enferme les autres, mais les libère, leur donne du pouvoir, et enrichit leurs vies.[...] Ce qui est fondamental et essentiel dans leur rôle de leaders, c'est de s'efforcer de partager ce qu'ils ont de meilleur; de partager leurs propres vies, leur vision de foi, avec ceux qu'ils ont le privilège de servir. Ainsi pourront-

3.1.2. Le ministère ordonné n'est chrétien que dans la reconnaissance du péché des ministres

**L'ordination n'a pas pour but de canoniser des laïcs, mais d'en faire des ministres.
C'est gros de conséquences pour le discernement.**

3.1.2.1. CONFESIONS DE PAUL ET DE PIERRE

"Tandis que Paul pleure sur les mauvais serviteurs de l'Évangile, Pierre pleure sur lui-même. Et tous deux déplorent la même chose : la défaillance de l'Église institutionnelle". Ne comprenons pas cela "comme si l'institution en tant que telle était contraire à l'essence du Christ, donc avait, pour ainsi dire, besoin d'une absolution spéciale. L'institution fait partie de l'être de l'homme dans le monde, eu égard à son aspect social; elle n'est ni plus ni moins atteinte par le péché originel que le reste de la nature humaine. La loi mosaïque aussi est une institution, et le Christ l'accomplit. Ce qui dans l'Évangile a besoin d'être absous, c'est le mauvais usage de l'institution, la manière dont (par peur de la croix) on l'infléchit en vue d'un pouvoir profane (Jn 18,10-11), la présomption qui fait qu'on compte sur la grâce attachée à la fonction (Lc 22,23), la peur des souffrances qui les fait fuir sous prétexte d'amour pour le Seigneur (Mt 16,22-23), le sentiment agréable qu'on éprouve sur les hauteurs illuminées (Mc 9,5), la tendance à escompter une récompense pour ses mérites (Mt 19,27)."³⁵

Cette page d'Urs von Balthasar situe bien la confession de la foi par les ministres dans la confession du péché des ministres. Jésus seul est "le Saint et le Juste" (Ac). La mission du ministre, qui est justement de renvoyer sans cesse à lui comme à la source et au Seigneur de son Église, ne peut se vivre que dans l'aveu de la distance avec Celui dont on témoigne et dont on rappelle la présence et l'appel.

3.1.2.2. le ministre n'est pas un superchrétien

La hiérarchie dans la sainteté, dans la charité, qui est le secret de Dieu, n'a donc rien à voir avec la nécessité sociale d'une institution avec ses structures, ni avec la mission confiée à certains d'être, dans leur relation à l'ensemble du peuple de Dieu, le signe de l'initiative de Dieu, de la présence du Ressuscité, du don de l'Esprit.³⁶ L'ordination ne vient pas canoniser un homme; elle n'est pas davantage dans l'ordre de la consécration séculière ou religieuse. Elle n'est pas de l'ordre de l'itinéraire personnel d'abord, mais de l'ordre du service ou de la responsabilité ecclésiale.³⁷

ils permettre aux autres de découvrir leurs propres dons d'intelligence et de cœur, et d'inventer leur propre façon de s'engager sur le chemin du Royaume de Dieu".

³⁵ H. URS VON BALTHASAR, *La Gloire et la Croix, t.1 "apparition"*, Aubier, 1965, p. 479-481. L'auteur souligne que c'est seulement "par l'humiliation permanente du serviteur Pierre par le Kyrios, comme nous le voyons tout au long de l'Évangile, que l'image d'un ministère hiérarchique dans l'Église est chrétiennement supportable". Paul, quant à lui, par toute son existence, de la confession de son péché de persécuteur aux humiliations de son ministère (subies de par l'Église comme de par ceux du dehors) "rend digne de foi la figure du ministre". La figure opposée, c'est celle du Grand Inquisiteur, selon DOSTOIEVSKY, qui "décharge le peuple de Dieu de sa responsabilité chrétienne en le faisant obéir servilement aux seuls commandements de l'Église".

³⁶ C'est pourquoi la représentation de l'Église par le ministère ordonné, pour essentielle qu'elle soit à cause de sa dimension sacramentelle, ne doit pas être hypertrophiée. Qui représente davantage l'Église, au XIV^e siècle : les papes ou Catherine de Sienne? au XIX^e : Pie IX ou Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face?...et au lendemain de la Pente-côte : Pierre ou Marie ?

³⁷ cf USA 31 : "Puisqu'il se définit par le service, le diaconat n'est pas une fin en soi; et on ne peut s'en servir pour honorer ou récompenser une personne. L'inclination personnelle d'un homme n'est pas non plus elle-même une

L'ordination n'est pas d'abord un don pour celui qui la reçoit, mais elle le donne à l'Église en vue du service. C'est d'ailleurs là le fondement d'une pratique de l'interpellation³⁸. Cela devrait aussi nous éviter d'envisager une ordination sans que le ministère puisse trouver une forme précise (dans une très vaste amplitude de possibilités, nous y viendrons tout à l'heure).

3.1.2.3 "savez-vous s'il a les aptitudes requises?"

La question n'est pas en effet de savoir s'il est un bon chrétien. Il y a de toute évidence (humaine) bien d'autres bons chrétiens et bonnes chrétiennes qui ne deviendront jamais diacres (ou prêtres ou évêques!). Et l'on peut s'inquiéter sur le discernement *en vue du diaconat* quand, dans une commission de discernement, on ne trouve à dire d'un candidat que ses qualités humaines et chrétiennes. Très bien, mais, comme demande le rituel, "savez-vous s'il a les aptitudes requises" - non pas en vue de la vie chrétienne, mais en vue de cette situation particulière dans l'Église qui fera de lui un serviteur de la liturgie, de la parole et de la charité, dans un ministère concret et repérable?

3.1.3. Le ministère ordonné vient de Dieu, qui appelle et envoie par son Église. Il signifie cette antériorité et cette initiative de Dieu

L'ordination échappe à ceux qui la mettent en œuvre. Elle désigne une place symbolique avant de désigner des fonctions.

3.1.3.1. un charisme reçu par l'imposition des mains

"Je t'invite à raviver le don que Dieu a déposé en toi par l'imposition de mes mains. Car ce n'est pas un esprit de crainte que Dieu nous a donné, mais un Esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi. Ne rougis donc pas du témoignage à rendre à notre Seigneur..." (2 Tim 1,6-8). A lire les Pastorales (mais aussi Romains, 1 et 2 Corinthiens, Éphésiens...), il n'est guère possible d'opposer longtemps charisme et institution. C'est un don de l'Esprit, pour le bien du Corps du Christ, qui est confié à une personne par le geste institutionnel de l'imposition des mains.

"Quand il déclare que 'l'Église ordonne certains de ses membres au ministère au nom du Christ, par l'invocation de l'Esprit et l'imposition des mains', le BEM décrit l'acte d'ordination d'une manière qui s'accorde avec la foi et la pratique de l'Église catholique. Le document précise trois dimensions essentielles de l'ordination : 1. Elle est 'une invocation adressée à Dieu afin que le nouveau ministre reçoive la puissance du Saint-Esprit'; 2. Elle est un 'signe de l'exaucement de cette prière par le Seigneur qui accorde le don du ministère ordonné'; 3. Elle est une 'reconnaissance par l'Église des dons de l'Esprit chez celui qui est ordonné et un engagement à la fois de l'Église et de celui qui reçoit l'ordination dans leur nouvelle relation'.³⁹

3.1.3.2. l'ordination échappe aux projets de ses acteurs

considération suffisante pour le discernement d'une vocation diaconale; elle n'est même pas la première considération. Personne ne s'attribue lui-même cet office. L'Eglise diocésaine locale doit toujours médier la vocation divine par son choix et son appel".

³⁸ Hervé LEGRAND fait remarquer l'erreur de traduction de la Bible de Jérusalem en Ephésiens 4,11. On traduit : "Il a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'oeuvre du ministère en vue de la construction du Corps du Christ" - là où le texte dit : "Il a donné les uns comme apôtres, etc..."

³⁹ Réponse de l'Eglise catholique au BEM (document de Foi et Constitution sur *BAPTEME, EUCHARISTIE, MINISTERE*), Documentation Catholique 1954 (17 janvier 1988) p.116. Voir plus loin, note 78, le texte USA 29. Et BARNETT p.47.

C'est un charisme; c'est un sacrement dans lequel l'Église reconnaît qu'à travers les actes qu'elle pose (et qui sont confiés à notre discernement et notre responsabilité), c'est ultimement Dieu qui a l'initiative. C'est dire que nous posons des actes qui nous dépassent. L'Esprit ne se laisse pas enfermer dans les programmes ecclésiaux ou les projets pastoraux (même s'il les suscite aussi!).

Ordonner quelqu'un, c'est prendre le risque et la responsabilité de le voir prendre des initiatives que nous n'avions pas prévues; c'est accepter de recevoir aussi de lui de nouvelles dimensions de la mission à laquelle nous l'appelons à collaborer. Il me plaît de trouver la première image de cela dans ces sept à qui on impose les mains en vue de la solidarité dans la communauté (c'est bien la portée du service des tables et de l'entraide au bénéfice des veuves du groupe démographiquement le plus déséquilibré). Or, la *seule* chose que nous les voyons faire dans la suite du texte, c'est d'annoncer l'Évangile dans la ville et sur les routes...

Attention : il ne s'agit pas de justifier à l'avance n'importe quelle initiative ou n'importe quel délire de la part de l'ordonné. 1 Corinthiens serait là pour nous rappeler que le bien du Corps et la charité sont les critères ultimes et que l'Esprit Saint, s'il ne se laisse pas domestiquer, n'est pas davantage prétexte à n'importe quoi! Il s'agit simplement de prendre au sérieux l'ordination comme sacrement, comme don d'un charisme.

3.1.2.2.3. TACHE/MISSION/ORDINATION

Aussi, si l'ordination est en vue d'un service et non d'une simple confirmation de la qualité chrétienne d'un baptisé, elle n'est pas liée à une mission déterminée. Il importe de bien distinguer l'**ordination** qui introduit dans un ministère spécifique (épiscopal, presbytéral ou diaconal) avec sa signification et l'habilitation qui lui est liée à exercer certaines tâches ou responsabilités; la **mission**, confiée par la lettre de mission de l'évêque, pour un temps déterminé, dans des conditions particulières de collaboration avec d'autres, et de possibilité de "répondre de" ce qui est confié; les **tâches**, activités concrètes multiples, qui donnent corps à la mission et au ministère.⁴⁰

A propos des missions, le fait que le diaconat soit largement confié à des hommes mariés et exerçant une activité professionnelle pose des questions nouvelles. Il ne serait sans doute pas sain qu'un diacre habitant une commune demeure sur place et dans le même type de relations et de responsabilités, pour un temps indéterminé. Il est des exigences de renouvellement, pour lui-même et pour les autres, qui invitent à ce que le type de mission ou son lieu d'exercice change. A l'inverse, une mutation professionnelle peut mener un diacre et sa famille dans un diocèse ou une commune qui n'était pas préparé à l'accueillir - ce qui amène l'exigence d'une collaboration entre les deux diocèses et les

⁴⁰ Dans la plaquette du CND, *Au service du diaconat, éléments de réflexion*, le document 2 "le diaconat dans la mission de l'Eglise, son articulation avec les autres ministères" utilise dans le même sens le vocabulaire : charge, fonction, tâches" (excursus, p. 6 et 7).

J'entends ici **mission** au sens de l'envoi par l'évêque pour un mode d'exercice particulier de la *mission* diaconale. Jean-Pierre LECLERCQ soulignait à FRANCHEVILLE que la mission diaconale elle-même ne fait qu'un avec le charisme reçu par l'imposition des mains. "Dans le cas d'une ordination ministérielle, si l'on peut parler de charisme, ce charisme est entièrement relatif à la mission de l'Eglise, à sa construction et à sa croissance. Une trop grande dissociation entre ordination et mission me paraîtrait regrettable. La mission du diacre ou sa charge ministérielle n'est pas conférée après l'ordination, car elle est liée à l'ordination elle-même. Ce sont les conditions et modalités de la mission qui demandent à être précisées par la suite et régulièrement définies. En ce sens, il vaudrait mieux parler de lettre de **nomination**, plutôt que de lettre de mission. La terminologie de lettre de mission est devenue courante, mais, à vrai dire, elle n'a peut-être pas été critiquée".

intéressés pour tenir compte de l'imprévu.⁴¹ Mais cela peut être aussi pour préparer ce qui était prévu (comme un départ à la retraite). Dans une région comme l'Île de France, il y a aussi à tenir compte de la mégapole et de son mode de vie, qui peut amener un diacre à habiter sur un diocèse (et à y avoir sa communauté eucharistique) et à vivre son ministère dans un autre.

3.1.2.3. DIEU APPELLE ET ENVOIE UNE PERSONNE

A la différence des missions et des tâches, l'ordination marque pour la vie. C'est la théologie classique du "caractère", appliqué à l'ordination comme au baptême et à la confirmation. Il y a dans chacun de ces sacrements une saisie de la personne par le Christ qui la configure à sa propre vie et sa propre mission.⁴² Avec la marque que le don de Dieu est sans retour, quels que soient nos oublis ou nos infidélités. Et aussi que ce don s'adresse à une personne, bien au delà des qualités et des limites, bien au delà des fonctions ou des tâches. Cela fait partie de l'histoire de Dieu avec chacun ; cela fait partie de l'action vivifiante et personnalisante de l'Esprit. En ce sens, on pourrait parler de consécration. Pour l'ordination, il s'agit d'une consécration liée à un ministère, en vue du service, non d'un simple don personnel.⁴³ Mais celui que Dieu envoie pour ce service n'est pas un rouage d'un mécanisme impersonnel; c'est une personne avec le secret de son histoire, et de sa relation la plus singulière avec son Créateur. Pour un homme marié, c'est avec toute sa relation la plus personnelle avec sa femme et ses enfants.

Après avoir noté que le ministère ordonné devrait être exercé selon un mode personnel, collégial et communautaire, le BEM souligne ainsi le mode personnel : "une personne ordonnée pour proclamer l'Évangile et appeler la communauté à servir le Seigneur dans l'unité de la vie et du témoignage, manifeste le plus effectivement la présence du Christ au milieu de son peuple" (26).

De la même façon, il ne s'agit pas de l'auto-organisation de l'Église, mais du don d'une personne, qu'elle reçoit de Dieu, même si ce don passe aussi à travers l'activité et la responsabilité ecclésiales (interpellation, discernement, formation, appel, ordination, missions...).

3.2. LE MINISTERE ORDONNE FORME UN TOUT ORGANIQUE

3.2.1. Évêque, prêtre et diacre : dans un même mouvement pour l'Église et pour le monde

Évêque, prêtres et diacres font partie de l'unique ministère ordonné. Depuis le début, nous progressons à partir de là. Nous savons la place décisive du chapitre 2 de *Lumen Gentium* : le Peuple de Dieu est situé dans son ensemble, dans sa vocation et sa mission communes, avant de situer la hiérarchie (chp 3), puis les laïcs (chp 4). Ainsi prennent place dans le Peuple de Dieu les multiples services et ministères. Dans le même mouvement, Vatican II note le caractère sacramentel de

⁴¹ cf *Sacrum Diaconatus Ordinem*, 30; USA 120.

⁴² Ainsi les Diacres "partagent la charge et le privilège de représenter le Christ Serviteur vis-à-vis de l'Eglise servante" (USA 133). "Il y a un rapport direct entre le Christ mort et ressuscité et celui qui est ordonné. Le ministère diaconal n'est pas une délégation du ministère épiscopal; tout en étant exercé en collaboration avec celui de l'évêque, il a sa consistance propre car il est participation originale au mystère du Christ" JP LECLERCQ, *MASSSES OUVRIERES* 415, p. 81. cf Henriette DANET, *Gloire et Croix de Jésus-Christ*, coll. "Jésus et Jésus-Christ", Desclée, 1987, épilogue: Vies en forme de récit pascal, pp. 297-308

⁴³ Cela comporte un engagement de la vie, souligné par le canon 1036 : celui qui va être ordonné est invité à signer une déclaration indiquant sa liberté et "qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésial".

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

l'épiscopat, nettement distingué du presbytérat, **et** invite à restaurer le diaconat : nous ne sommes plus dans l'opposition binaire sacerdoce/laïcat, mais dans le Peuple de Dieu structuré par la diversité des ministères (y compris le **triple** ministère confié par une ordination sacramentelle).

Reprenons les réflexions de COFFY, après ce que nous avons acquis à propos des trois institutions, et ce que nous venons de percevoir du ministère ordonné. Une fausse piste serait de retomber dans les oppositions stérilisantes qu'évoquait COFFY : Église/monde; ad intra/ad extra; mission/communion. Nous risquons, de plus, de projeter là-dedans une division dans le ministère ordonné : le sacerdoce de l'évêque et du prêtre serait pour l'Église, au service de la communion, dans une préoccupation avant tout de l'Église rassemblée. Le ministère du diacre, lui, serait préoccupé des hommes, au service de la mission, pour le monde.

Nous ferions là une double erreur : sur le diacre et sur le prêtre.

Et d'abord sur l'Évêque. Quand il reçoit sur les épaules le livre ouvert des Évangiles pendant la prière consécatoire, celui qui est ordonné évêque reçoit la charge de l'Évangile pour être serviteur de la Parole, non seulement pour œuvrer à la fidélité évangélique de l'Église, mais pour permettre l'annonce de l'Évangile à ceux et celles qui ne partagent pas la foi chrétienne. L'évêque est là pour que l'Église soit évangélisante, en se laissant elle-même évangéliser (selon la dynamique d'*Evangelii nuntiandi*). Il n'est pas administrateur de l'organisation-Église, mais successeur des "Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange et à la gloire de ton nom".⁴⁴

De même le prêtre, quel que soit son ministère (3243), est là en vue de l'annonce de la Bonne Nouvelle au plus grand nombre. N'est-ce pas là la mission de l'Église? Et n'est-il pas au service de la fidélité de l'Église à cette mission reçue de Dieu, par le Christ et dans l'Esprit? Une Eucharistie qui ne se vérifierait pas dans le service et la mission ne serait pas vraie - et le prêtre est là pour cette vérité, pour permettre que nous ne fassions pas obstacle à l'Esprit.

Émile MARCUS, au Congrès national des vocations (Lourdes, 1987), intitulait la troisième partie de sa conférence sur *Le ministère des prêtres* : "la nécessité des prêtres, prise du côté du monde". Il s'agissait de "mesurer le service que les prêtres eux-mêmes, du sein des communautés chrétiennes, sont appelés à rendre à la société, au titre de "leur ministère d'Esprit et de justice", comme dit admirablement le décret conciliaire (PO 12)".⁴⁵

De même le diacre n'est pas là, avons-nous dit, (3114) pour monopoliser le service - mais pour que l'ensemble de l'Église soit servante (et n'oublie pas ce service spécifique du monde qu'est la *marturia*, le témoignage, annonce de la Bonne nouvelle en actes et en paroles). De ce témoignage, le diacre qui exerce une profession est l'auteur dans sa profession elle-même. Il l'était déjà en tant que laïc. Il peut l'être en étant plus visiblement témoin au nom de l'Église, en étant diacre. Et c'est une dimension importante de sa vie, qui va marquer les autres parts de son ministère. Mais la présence chrétienne à

⁴⁴ Prière consécatoire, dans l'ordination d'un évêque. Quand Mgr Jacques GAILLOT, au grand scandale des bien pensants, déclare que, s'il est évêque, c'est pour les non croyants, il est dans le droit fil de la Tradition. Précisons qu'il l'est, non pas tout seul, mais *avec* tout le peuple dont il a la charge.

⁴⁵ *Jeunes et vocations*, revue du Service National des Vocations, Juillet 1987, pp. 41-43. cf aussi la Conférence épiscopale allemande, en 1977, DC 1721, p. 519 : "Le service du monde et le service de la communauté se conditionnent mutuellement. Il existe également une responsabilité spéciale du ministère ecclésial envers le monde et la société, de même qu'il y a une responsabilité propre du laïc envers la communauté et l'Église".

Un bon article d'Anne-Marie AITKEN "au coeur de l'Eglise, au coeur du monde", *Christus* 140, Octobre 1988, apporte là-dessus des notes originales et percutantes.

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

sa profession, sauf vocation et mission particulières, ne peut suffire à définir son ministère. Imaginer que le diacre serait d'autant plus missionnaire qu'il aurait moins de liens avec l'Église concrète relève aujourd'hui de l'illusion pratique - et part d'une perception théologiquement contestable, comme nous le rappelait COFFY.⁴⁶

Peut-être en allait-il autrement quand l'Église était là "grosse comme une maison", sociologiquement partout présente, mais d'une visibilité insupportable. Il y a eu un choix missionnaire de sortir de ce monde-là pour rejoindre des milieux non croyants. Avec une volonté d'enfouissement, de renonciation à une visibilité immédiate. Cela a été pratiquement nécessaire à la mission. Mais aujourd'hui où nous sommes dans une Église fragile et exposée, largement ignorée ou rangée dans le folklore ou les vieilles lunes, le témoignage individuel n'est plus crédible s'il ne peut être rattaché quelque part à une communauté de foi, à un peuple en marche, à des chercheurs de Dieu repérables, et collectivement repérables.

Au moment où le diaconat se développe, ne le laissons pas se prendre dans une séparation communion/mission, qui ne rend plus compte de la relation présente de l'Église et de notre société - et qui, théologiquement, nous mène sur une fausse piste!

Concluons : au fond, il s'agit de situer le diacre dans la commune mission de toute l'Église, avec ses dimensions de Communion, de Service et de Témoignage. Il s'agit aussi de le situer clairement dans le ministère ordonné. Les premiers tenants du renouveau du diaconat ont souvent cité Pie XII parlant au 2^o Congrès mondial de l'apostolat des Laïcs (Rome, 1957) : "Nous savons qu'on pense actuellement à introduire un ordre du diaconat conçu comme une fonction ecclésiastique indépendante du sacerdoce. L'idée, aujourd'hui du moins, n'est pas encore mûre. Si elle le devenait un jour, rien ne changerait à ce que nous venons de dire sinon que ce diaconat prendrait place avec le sacerdoce dans les distinctions que nous avons indiquées".⁴⁷ Le Concile a fait mûrir l'idée plus vite qu'on ne pouvait le prévoir en 1957, mais les textes conciliaires, *Sacrum Diaconatus Ordinem*, et le code de 1983 sont aussi clairs que Pie XII sur cette appartenance du diaconat au ministère ordonné. Si le ministère ordonné structure l'Église en signifiant qu'elle se reçoit du Christ, il suppose un ministère concret qui comporte aussi quelque relation ecclésiale. Ordonner des diacres en leur disant simplement : "continuez ce que vous faisiez avant!", cela peut tout à fait se justifier pour quelques-uns. Ce ne peut être une règle générale sous peine d'enlever toute signification à l'ordination (puisque, rappelons-le, il ne s'agit pas de canoniser des laïcs!).⁴⁸

⁴⁶ voir aussi JP LECLERCQ, dans l'article cité de *MASSES OUVRIERES* 415 : " Militants? Diacres? Voilà deux réalités ecclésiales qui ne sont pas sur le même plan. la vie apostolique des premiers s'appuie sur le don reçu par le sacrement du baptême, c'est-à-dire sur la confiance que Dieu accorde à tout homme qu'il fait renaître à la dignité de fils et de partenaires. Cette vie apostolique s'inscrit dans le cadre de mouvements qui sont responsables des objectifs qu'ils se fixent et des moyens qu'ils se donnent. Le ministère de ceux qui reçoivent le sacrement de l'ordre et se voient confier la charge de diacres, est directement orienté vers l'animation et la construction des communautés afin que celles-ci soient vitalemment reliées au Christ" (p. 87).

⁴⁷ *Documentation Catholique*, 1264, 10 Novembre 1957, col. 1416.

⁴⁸ *Repères ACO* n° 4, Février 1989, définit très clairement le diaconat : "C'est un ministère ordonné, c'est-à-dire un don de Dieu que l'on reçoit par l'imposition des mains de l'évêque (sacrement) et c'est une tâche à faire, déterminée par l'évêque en cohérence avec les autres bâtisseurs d'Eglise (lettre de mission). C'est ce qui fait son intérêt, avant toute autre considération. On le reçoit de l'Eglise pour 'construire', 'édifier' l'Eglise (il y a les moyens qu'on se donne et ceux que l'on reçoit : parmi ces derniers, il y a la vie religieuse et les ministères ordonnés, dont le diaconat).

3.2.2. L'articulation des trois ministères est plus traditionnelle que la répartition des fonctions, qui a varié...

Le chapitre III de *Lumen Gentium*, "la constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat" parle en effet essentiellement des évêques, successeurs des Apôtres (19 à 27). *A partir des Évêques*, les n° 28 et 29 vont parler de leurs collaborateurs, prêtres et diacres. "Le Christ, que le Père a consacré et envoyé dans le monde (Jn 10,36), a, par les apôtres, fait leurs successeurs, c'est-à-dire les évêques, participants de sa consécration et de sa mission. A leur tour, les évêques ont légitimement transmis, à divers membres de l'Église et selon des degrés divers, la charge de leur ministère. C'est ainsi que le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que, déjà depuis l'antiquité, on appelle évêques, prêtres et diacres" (28).

Avec nuance, LG parle du ministère d'institution divine, mais ne fait remonter la triple forme qu'à l'antiquité. Le BEM précise :

"Dans le Nouveau Testament apparaît une variété de formes qui existaient en différents lieux et temps. Alors que le Saint Esprit continuait à conduire l'Église dans sa vie, son culte et sa mission, certains éléments de cette variété primitive furent développés, puis fixés dans une forme de ministère plus universelle. Durant les II^e et III^e siècles, une triple forme, avec évêque, presbytre et diacre, s'établit comme la forme du ministère ordonné à travers l'Église. Dans les siècles suivants, les ministères de l'évêque, du presbytre et du diacre connurent des changements considérables dans leur exercice pratique" [...] (19)

"Il est important d'être attentif aux changements que le triple ministère a subis dans l'histoire de l'Église. Les indications les plus anciennes sur le triple ministère en font la forme du ministère ordonné dans la communauté eucharistique locale. L'évêque était le chef de la communauté. Il était ordonné et installé pour proclamer la Parole et présider la célébration de l'Eucharistie. Il était entouré d'un collège de presbytres et par des diacres qui l'assisteraient dans ses tâches. Dans ce contexte, le ministère de l'Évêque était un foyer de l'unité dans la communauté entière" (20).

"Cependant, assez tôt, les fonctions se modifièrent. Les évêques commencèrent à exercer de plus en plus l'*épiscopè* sur plusieurs communautés locales à la fois. Plus tard, on note que Timothée et Tite ont accompli une fonction de supervision dans une région donnée. Plus tard encore, cette tâche apostolique est exercée d'une manière nouvelle par les évêques. Ils constituent un foyer d'unité de la vie et du témoignage dans des régions comprenant plusieurs communautés eucharistiques. En conséquence, des rôles nouveaux sont assignés aux presbytres et aux diacres. Les presbytres deviennent les conducteurs d'une communauté eucharistique locale et, comme assistants des évêques, les diacres reçoivent des responsabilités dans une région plus large" (21).

La réponse catholique au BEM se réjouit de ce que l'évolution vers le triple ministère soit vue comme plus que le simple résultat d'événements fortuits. "Elle est vue en lien avec la conduite de l'Esprit". On note aussi : "On doit distinguer entre le noyau fondamental et constitutif du triple ministère, comme l'expression institutionnelle de ce qui est compris dans le message du Nouveau Testament, et la forme, le style et l'organisation historiques qu'il a inévitablement pris et qu'il prendra aussi à l'avenir. Un discernement œcuménique est nécessaire pour voir ce qui appartient à la structure constitutive de l'Église et ce qui appartient à l'organisation sociale qui est contingente.

L'invitation à réformer bon nombre des aspects extérieurs de la triple forme du ministère (24), dans l'ouverture les uns aux autres et aux besoins dûs au contexte, devrait être prise en compte".⁴⁹

L'évêque a reçu la plénitude du sacrement de l'ordre (LG 20). C'est autour de lui que s'articule tout le ministère ordonné. Mais ce qui est confié aux prêtres et aux diacres, *y compris dans le ministère ordinaire des sacrements*, a varié au cours de l'histoire.

3.2.3. Une "restauration" bouge l'ensemble, et la relation de l'ensemble à la totalité du Peuple de Dieu

A la lumière de ce qui précède, il nous faut à la fois interroger l'histoire et ne pas en absolutiser telle ou telle étape. Autant les trois ministères ordonnés "appartiennent à l'être constitutif de l'Église, enraciné dans la volonté de Dieu pour l'Église comme elle a été discernée par l'autorité de l'Église" (ibid), autant les fonctions attachées à chaque ministère ont varié. Le texte du CND déjà cité note qu'il faut attendre 1925 pour que les livres liturgiques fassent du diacre le ministre ordinaire du baptême⁵⁰ et lui permettent de présider les obsèques; et l'après-Vatican II pour qu'il puisse prononcer la bénédiction nuptiale.⁵¹

Il y a certainement une réelle liberté de l'Église, et des Églises particulières (avec la régulation des conférences épiscopales) pour inventer les formes pour aujourd'hui du ministère des prêtres et des diacres. C'est affaire de discernement pastoral - encore faut-il demeurer dans l'esprit et le sens de chaque ministère.

3.2.4. La relation des Diacres à l'Évêque - et aux Prêtres

Nous notions avec le BEM le passage du "sénat" du presbytérium autour de l'évêque - à la dispersion des prêtres dans les paroisses lointaines où ils exercent le ministère de présidence jusque là propre à l'évêque. Corrélativement, les diacres deviennent les "serviteurs de l'évêque" (ordonnés "non ad sacerdotium, sed ad ministerium *episcopi*"), qui restent auprès de lui avec une responsabilité dont l'extension normale est l'aire diocésaine. Ou bien ils sont auprès de l'évêque dans la ville épiscopale (ses yeux et ses oreilles, chargés entre autres de lui signaler les malades⁵²; chargés aussi de l'administration des biens de l'Église, fonction liée au service des pauvres : cf Laurent); ou bien ils sont ses envoyés pour des tâches itinérantes qui ne supposent pas la présidence d'une communauté eucharistique locale.

⁴⁹ *Documentation Catholique*, 1954, 17 Janvier 1988, p.115. cf USA 16. cf BARNETT pp.43 et 52 - et p. 137 la citation du rapport catholique américain de 1971.

⁵⁰ et pourtant le Pontifical de l'époque disait "Diaconus oportet ministrare ad altare, baptizare et praedicare" (mais même praedicare était souvent compris comme seulement lire l'Evangile...D'ailleurs, aux premiers siècles, le président de l'Eucharistie faisait l'homélie - donc pas le diacre).

⁵¹ mais le premier rituel du mariage ne parlait dans le texte que du prêtre - et situait simplement dans une note l'éventualité de la célébration par un diacre, en l'absence de prêtre - ce qui est manifestement contraire à l'esprit de Vatican II (cf aussi le rapporteur de LG 29, qui note pourquoi une telle précision a été écartée, puisque, même dans l'ancienne discipline, il était admis qu'un diacre (en vue du presbytérat) "fonctionne" en présence d'un prêtre (ne serait-ce que comme "stagiaire").

⁵² cf *Didascalie*, citée par *Ad Pascendum*, avec la *Tradition Apostolique* (DC 1617, 1^o Octobre 1972, p.855. cf l'homélie de St Léon sur St Laurent.

3.2.4.1. LE DIACRE NE DEVRAIT JAMAIS ETRE ISOLE COMME MINISTRE; LE PRETRE PEUT L'ETRE. MAIS...

La conséquence, c'est que le diacre ne devrait jamais être isolé dans une communauté. Il n'est jamais le responsable dernier d'une communauté chrétienne, étant pasteur ou "chargé d'âmes" comme le curé. Le code de 1983 prévoit explicitement que seul un prêtre peut recevoir cette charge.⁵³ Ce qui n'exclut pas la participation des laïcs à la charge pastorale - et donc aussi du diacre, qui ne saurait perdre cette capacité par l'ordination!⁵⁴ Le risque d'ambiguïté peut légitimer une certaine réticence à trop associer les diacres à cette charge. Rappelons-nous cependant *Ad Gentes* 16, le texte de l'Église universelle sur les ADAP⁵⁵, et le code de 1983.⁵⁶ Un ministre ordonné ne peut *remplacer* un ministre d'un autre ordre⁵⁷; mais, comme lui, il signifie l'initiative de Dieu convoquant l'Église, il implique une

⁵³ Canons 150, 515, 519, 521; cf *Lumen Gentium* 28 : "Coopérateurs avisés de l'ordre épiscopal dont ils sont l'aide et l'instrument, appelés à servir le peuple de Dieu, les prêtres constituent, avec leur évêque, un seul presbyterium aux fonctions diverses. En chaque lieu où se trouve une communauté de fidèles, ils rendent d'une certaine façon présent l'évêque auquel ils sont associés d'un cœur confiant et généreux, assumant pour leur part ses charges et sa sollicitude, et les mettant en oeuvre dans le souci quotidien des fidèles. Sanctifiant et dirigeant, sous l'autorité de l'évêque, la portion du troupeau qui leur est confiée, c'est l'Eglise universelle qu'ils rendent visible aux lieux où ils sont, et c'est le Corps entier du Christ à l'édification duquel ils contribuent efficacement (Eph 4,12)".

⁵⁴ *Ad Pascendum* : "le diaconat s'est étonnamment développé dans l'Eglise, en même temps qu'il rendait un remarquable témoignage d'amour au Christ et aux chrétiens dans l'accomplissement des oeuvres caritatives, dans la célébration des mystères sacrés et dans l'exercice des charges pastorales". DC 1617, p. 855. Pour les charges pastorales assumées par des laïcs, voir bien sûr *Christifideles laici*, avec l'intéressante distinction entre tâche qui découlent des sacrements de l'initiation chrétienne - et tâches de suppléance.

⁵⁵ *Documentation Catholique*, 1972, 20 Novembre 1988, pp.1101-1105. "Les diacres, comme premiers collaborateurs des prêtres, ont vocation à diriger de telles assemblées dominicales. Puisqu'il est ordonné pour guider et faire croître le peuple de Dieu, le diacre est en effet habilité à diriger la prière, proclamer l'Evangile, faire l'homélie et distribuer l'Eucharistie (une note renvoie à *Ad pascendum*)" (29). "Lorsqu'un diacre préside la célébration, il accomplit ce qui revient à son ministère dans les salutations, les oraisons, la lecture de l'Evangile et l'homélie, la distribution de la communion et le renvoi des participants avec la bénédiction. Il porte les vêtements propres à son ministère, c'est-à-dire l'aube avec l'étole, et la dalmatique selon l'opportunité; il utilise le siège de la présidence" (38) Le n° 39 dira au contraire que le laïc qui dirige l'assemblée (*moderator* : on évite le mot de *présider*) se comporte comme un membre parmi les autres...

Ce texte est cohérent avec la Constitution de Vatican II sur la liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n° 35.

⁵⁶ Canon 519 : "le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant sous l'autorité de l'Evêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit".

Canon 517 § 2 : "Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Evêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et des facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale".

USA 44-45 souligne que ce n'est, ni central, ni typique, dans le ministère diaconal, et qu'il faudra éviter que le diacre apparaisse comme un substitut du prêtre. Cependant l'Eglise peut, pour une nécessité pastorale, confier au diacre de telles responsabilités.

⁵⁷ Conférence épiscopale allemande en 1977 : "On ne peut remplacer les prêtres qui manquent que par d'autres prêtres" (DC 1721, p. 518). E. MARCUS : "Seul le prêtre remplace le prêtre".

représentation du Christ et de l'Église.⁵⁸ Il est donc davantage adapté à certaines tâches qui renvoient symboliquement à cette dimension théologique de la vie de l'Église.⁵⁹ Normalement, il devrait pouvoir aussi signifier le caractère *irremplaçable* des autres ordres du ministère (ce qui veut dire que l'ambiguïté signalée est conjoncturelle et non fondamentale).

Quant au prêtre, il ne devrait pas non plus être trop réellement isolé, même dans sa responsabilité paroissiale, et même s'il est seul. Il demeure membre du presbyterium présidé par l'évêque.⁶⁰ Sa mission devrait toujours permettre des collaborations concrètes avec d'autres ministres ordonnés. Et lui aussi devrait pouvoir signifier le caractère *irremplaçable* de l'Évêque - et du diacre.

3.2.4.2.NE PAS PENSER LA RELATION DU DIACRE ET DU PRETRE A PARTIR DE DEVIATIONS OU CARICATURES

Il y a des expressions qui ont pu faire choc et être ainsi utiles à un moment, mais dont la répétition risque de nous entraîner dans une paresse intellectuelle stérilisante. Ainsi de la peur de faire du diacre un sous-prêtre, un curé au rabais, etc...Expressions qui d'ailleurs risquent fort d'être blessantes pour des diacres ou des prêtres. Les caricatures n'aident pas à penser.⁶¹ Évitions-les!

3.2.4.3.NE PAS IDENTIFIER LE PRETRE ET LE "CURE"

Il ne s'agit plus là de caricature. Mais définir le prêtre uniquement sur le modèle du responsable de paroisse, c'est certainement le contre-distinguer clairement du diacre. Mais ce n'est pas faire droit à la riche diversité du ministère presbytéral. Et cela à une heure où le risque est grand, par manque de prêtres, de voir l'ensemble des prêtres d'un diocèse aiguillés en priorité vers ce type de mission. Je m'accorde volontiers avec un curé de mon diocèse qui dit que c'est là "le plus beau métier du monde". Mais je refuse d'y voir le seul type de ministère presbytéral. Il y a aussi des prêtres ouvriers; il y a des prêtres dans l'accompagnement de mouvements; il y a des prêtres dans les aumôneries de jeunes, dans l'enseignement catholique, dans le monde de la santé, dans de multiples présences à tel ou tel secteur de la vie sociale ou intellectuelle. Et il y a des prêtres d'un presbyterium diocésain

⁵⁸ Cette représentation est cependant différente pour l'évêque, le prêtre ou le diacre. On en peut trouver un signe dans le canon 288, qui énumère des obligations énoncées pour les clercs, mais qui ne s'appliquent pas aux diacres permanents : l'interdiction de militer dans un parti politique, de participer à la direction d'organisations syndicales, de remplir des charges publiques qui comportent une participation à l'exercice du pouvoir civil, de gérer des biens pour d'autres ou de se porter garant financièrement - ainsi que l'obligation de l'habit ecclésiastique. (notons le curieux oubli dans ce canon 288 du canon 277 qui énonce l'obligation du célibat et de la continence!).

⁵⁹ Conférence épiscopale allemande en 1977 : "Au cas où un diacre ou un laïc se voit confier la responsabilité d'établir des liaisons, il faut bien veiller à ce que son profil propre ne soit pas déformé par l'accumulation de fonctions réservées au prêtre, et cela aux yeux de la communauté. Conformément à sa charge de former les structures de la communauté et de l'ouvrir à l'ensemble des communautés, la fonction d'établir des liens revient en priorité au diacre."

(DC 1721, p. 520). cf *Christifideles Laici*, note 72 : "Le code de Droit Canon énumère une série de fonctions et d'actions propres aux ministres sacrés, qui cependant, dans des circonstances spéciales et graves, concrètement en l'absence de prêtres et de diacres, sont exercées pour un temps par des fidèles laïcs, avec au préalable l'autorisation juridique et le mandat de l'autorité ecclésiastique compétente...".

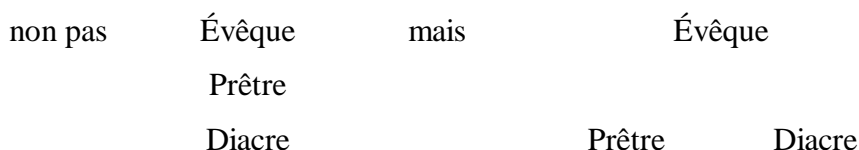
⁶⁰ *Presbyterorum Ordinis*, n° 7 et 8.

⁶¹ Il faudrait en finir avec des expressions que je cite quand même : "ni sous-prêtre, ni super-militant". On pourrait d'ailleurs s'interroger sur la hiérarchie comparative sous-jacente à de telles expressions! Nous nous efforçons heureusement depuis longtemps d'approcher la place et le "mystère" du diacre de façon positive et relationnelle. C'est dans cet effort que je m'inscris ici.

comme "fidei donum" au service d'autres églises particulières, souvent dans des tâches assez spécialisées. Tout particulièrement, il ne faudrait pas exclure (ou oublier) la présence des prêtres dans la mission, la première annonce de l'Évangile, ou la présence auprès des pauvres ou des paumés.⁶² A l'intérieur même du ministère ordonné, tâches et missions ne sont pas spécifiques. Elles pourront tout à fait être communes aux diacres et aux prêtres, même si elles sont vécues différemment, en fonction du ministère propre de chacun.

3.2.4.4.LA PEUR DE VOIR LE DIACRE "DEPENDANT" DU PRETRE NE DOIT PAS CONDUIRE A FAIRE DE LUI UN AGENT PASTORAL "INDEPENDANT"

Dès 1960, Jean RODHAIN ajoutait un post-scriptum à sa "lettre à un supérieur de grand séminaire...", en soulignant : "les diacres ne nous apparaissent pas comme des ministres inférieurs au prêtre mais, à leur place et avec les prêtres, comme des collaborateurs des évêques". Il rappelle d'ailleurs qu'historiquement le diacre qui était le plus proche collaborateur de l'évêque défunt était souvent élu évêque, sans passer par le presbytérat (à la manière dont le diaconat deviendra, plus tard et jusqu'à Vatican II, un simple degré vers le presbytérat⁶³). "Historiquement, les diacres ne sont pas des laissés pour compte du sacerdoce, mais des personnes qui ont, à l'intérieur de l'Église, une vocation et une fonction originales". Il propose donc de situer la position relative des différents ordres:



Trente ans après, il n'y a rien de plus à dire. Hervé LEGRAND a largement fait connaître ce schéma, et il souligne "Pas de subordination du diacre au prêtre qui serait son point de passage obligé dans sa relation avec l'évêque", ajoutant que l'évêque "peut leur confier des fonctions où ils auraient autorité sur des prêtres" (ainsi du cas de l'archidiacre).

Il importe de noter que le ministère diaconal n'est pas à penser seulement à l'échelon d'une paroisse ou d'un secteur restreint. "L'aire d'exercice du ministère diaconal est de plein droit l'aire diocésaine ou une aire supra- ou para-paroissiale (ministères spécialisés) parce que les diacres sont les collaborateurs-nés de la responsabilité épiscopale". Nous venons de repérer que ces ministères spécialisés sont ceux de certains prêtres. Ils sont aussi ceux de certains diacres.⁶⁴ Il y a probablement une convenance

⁶² *ibid.* n° 6, cf 10.

⁶³ encore qu'il y ait eu des diacres qui soient demeurés diacres, jusqu'à une époque assez récente : le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat de Pie IX, était diacre...ce qui laisse penser qu'au XIX^e siècle encore les cardinaux-diacres...étaient diacres! Ils sont devenus prêtres par la suite, puis évêques par une décision de Jean XXIII à la veille du Concile! Le cas de François d'Assise est plus significatif, choisissant d'être diacre pour que cette ordination l'habilite à prêcher sur les routes, et parce que le ministère diaconal exprimait mieux que le ministère presbytéral ce qu'il avait à être et à dire pour les hommes de son temps.

⁶⁴ *Ad Pascendum* parle clairement de la restauration du diaconat "comme ordre intermédiaire entre les degrés supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique et le reste du peuple de Dieu, en quelque sorte comme interprète des besoins et des aspirations des communautés chrétiennes, animateurs du service ou de la "diaconie" de l'Eglise auprès des communautés chrétiennes locales, signe ou sacrement du Christ lui-même, qui "n'est pas venu pour être servi mais pour servir" " (DC 1617, p. 855). La Conférence épiscopale allemande écrit de son côté : "Le diacre peut être engagé sur tous les terrains de la pastorale, depuis la communauté jusqu'au diocèse. Ses champs d'activité sont par exemple :

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

à ce que des ministères liés étroitement à la responsabilité épiscopale et, amenant à passer de communauté en communauté sans avoir de charge personnelle de présidence (présidence de communauté, et donc présidence eucharistique) soient confiés à des diacres plutôt qu'à des prêtres qui seuls peuvent être pasteurs d'une communauté isolée (3241). Ainsi des charges d'économiste diocésain, ou tel service diocésain.⁶⁵ Mais, si l'on pense l'avenir en terme de nombreux diacres (et l'esprit de la re-création de Vatican II me semble aller en ce sens), et déjà si l'on regarde le type de ministère de service assumé aujourd'hui par bien des diacres, on est beaucoup plus proche de réalités locales qui n'ont pas l'extension de l'aire diocésaine.⁶⁶

Aussi, la relation personnelle à l'évêque, fondamentale pour le prêtre comme pour le diacre, ne doit-elle pas court-circuiter les responsables habituels de la pastorale. COFFY en 1981 attirait l'attention sur la *synodalité* en notant : "Un des pièges de Vatican II est d'accentuer la relation au Pape ou à l'évêque (être connu de lui, reconnu de lui, mandaté par lui) au détriment de la relation synodale : la communion de communauté particulière à communauté particulière, de mouvement à mouvement. L'être ensemble des chrétiens ne se réduit pas à un être reconnu par la hiérarchie. Quelle est la consistance de la communion des Églises locales les unes avec les autres ? *Quel chemin chaque cellule d'Église a-t-elle à faire avec telle autre cellule d'Église (paroisse, communauté, mouvements) pour entrer dans cette voie de la communion synodale ?*"

Et Hervé LEGRAND poursuit de son côté : "A la représentation hiérarchique linéaire doit se substituer une ecclésiologie de communion : les diacres ne peuvent pas ne pas être en communion avec leur évêque et avec le presbyterium qu'ils ont pour tâche d'aider.⁶⁷ Cette communion entre diacres et prêtres pourra avoir un aspect hiérarchique selon que l'une ou l'autre des fonctions qui leur sont confiées le requiert.⁶⁸ Mais on n'oubliera pas non plus que, dans le cadre diocésain, des prêtres pourraient aussi "dépendre" d'un diacre, à cause de la fonction que l'évêque lui aurait confiée".⁶⁹

la responsabilité des sous-structures de la communauté, la sensibilisation d'autres services et de l'ensemble de la communauté à la diaconie, l'engagement spécialisé dans des points sociaux brûlants, par exemple les malades ou les étrangers. À l'intérieur des différents champs d'activité, se pose la question d'un engagement à plein temps ou à temps partiel, en fonction du volume des tâches revenant au diacre" (DC 1721, p. 521).

⁶⁵ On pourrait penser aussi aux tâches de vicaires généraux ou épiscopaux, qui furent autrefois celles de l'Archidiacre (voir l'article du Dictionnaire de droit canonique), mais le code les réserve aujourd'hui aux prêtres (canon 478) de même que celle de "modérateur de la curie" (canon 473) - ce qui n'exclut pas la présence de diacres, par exemple dans le conseil épiscopal.

⁶⁶ Historiquement, le fait qu'on trouve toujours des diacres auprès de l'évêque ne permet pas de conclure automatiquement qu'il n'y en avait pas aussi ailleurs, dans d'autres dimensions de la vie de l'Eglise locale (avec des prêtres, en dehors de la Métropole...cf Jérôme et Cyrille de Jérusalem cités par BARNETT pp. 73 et 90). Quoi qu'il en soit, nos réalités diocésaines et paroissiales sont fort différentes aujourd'hui, et nous ne sommes pas obligés de répéter une situation historique dépassée.

⁶⁷ cf le rituel de l'ordination : "Voulez-vous accomplir votre fonction de diacre avec charité et simplicité de coeur, pour aider l'évêque et ses prêtres, et faire progresser le peuple chrétien?". cf le canon 757, à propos du service de la Parole. cf le document de la commission internationale orthodoxe-catholique, en 1988, n° 43 "Le diaconat est exercé au service de l'évêque et du presbytre dans la liturgie, l'évangélisation et la diaconie de la charité" (DC 1973, 4 Décembre 1988, p. 1151). (note de FD)

⁶⁸ *Sacrum Diaconatus Ordinem*, n° 23 : "Toutes ces fonctions doivent être accomplies en parfaite communion avec l'évêque et son presbyterium, c'est-à-dire sous l'autorité de l'évêque et du prêtre qui président à la pastorale du territoire" (DC 1498, 16 Juillet 1967, col.1284). (note de FD)

⁶⁹ De la même façon, prêtres et diacres peuvent "dépendre" d'une ou d'un laïc, évidemment (note de FD).

Il me semble que nous avons à regarder avec assez d'attention concrète ces questions de collaboration, de responsabilités partagées, et de hiérarchies dans les responsabilités. L'indépendance de certains, ou le flou dans la répartition des responsabilités, est toujours source de conflits dont on pourrait faire l'économie.⁷⁰ Une lettre de mission devrait toujours mentionner avec qui on collabore; sous la responsabilité de qui; à qui on rend compte, ou avec qui on fait le point au bout d'un, deux ou trois ans.⁷¹ Là encore, non seulement le responsable n'est pas automatiquement un prêtre, et si c'est un prêtre, ce n'est pas nécessairement le curé comme tel : penser au rôle des doyens qui ont par définition à aider une collaboration entre des réalités et des personnes très différentes.⁷²

3.2.5. Un collègue ou un corps de diacres (une "diaconie diocésaine")...

Nous sommes dans la droite ligne des réflexions précédentes : c'est à la fois le nombre des diacres, quand il commence à grandir, la relation au presbyterium, et la relation à l'évêque...qui posent la question d'un collègue des diacres.

Probablement est-ce une question neuve. Comme je l'ai noté, la re-crédation du diaconat par Vatican II peut susciter l'existence de diacres en bien plus grand nombre qu'il n'y en avait jamais eu dans un même diocèse. Avec des missions diverses et plus larges que celles qui supposent un lien individuel quasi-quotidien avec l'évêque. Aussi avons-nous à inventer. Un collègue des diacres n'est pas fondé dans la Tradition comme l'est le presbyterium, "sénat" de l'évêque.^{72b} Mais ce sens du presbyterium s'était lui-même bien effacé dans la vie concrète de l'Église, et sa redécouverte est aussi liée à Vatican II.

De la même façon, l'existence d'un collègue de diacres peut devenir aujourd'hui une nécessité spirituelle et pastorale. Le BEM notait que le ministère ordonné doit aussi être exercé selon un mode **collégial**, "c'est-à-dire qu'il faut qu'un collègue de ministres ordonnés partage la tâche de représenter les préoccupations de la communauté"(26). Le document des évêques américains est plus précis.⁷³

⁷⁰ Il faut aussi tenir compte des leçons de l'histoire. On peut sourire des conciles qui légifèrent sur le fait que les diacres doivent rester debout dans les célébrations tandis que les prêtres s'assoient avec l'évêque...Trace sans doute d'un conflit entre les deux ordres, que la proximité de certains diacres avec l'évêque pouvait créer ou renforcer (voir par exemple le canon 18 de Nicée, et Jérôme ou l'Ambrosiaster "sur la jactance des diacres romains"!). BARNETT note que l'importance du rôle des diacres, jointe à l'absence d'une claire définition de leur relation avec le prêtre, fut un facteur majeur de leur déclin (p.43). Aujourd'hui, il faudrait aussi prendre au sérieux certaines réticences presbytérales vis à vis du diaconat : bien situer les ministères et leurs collaborations, éviter de donner l'impression d'un lien privilégié des diacres avec l'évêque au détriment des prêtres...aiderait probablement à dépasser ces réticences.

⁷¹ cf USA 117-118, notamment : "la mission devra être régulièrement évaluée et revue, et pourra être révisée quand un changement dans les besoins de l'Eglise ou dans le développement du diacre lui-même le suggérera". cf plus loin 3321.

⁷² cf le code, sur les "vicaires forains" (canons 553-555, cf 374, § 2) - et l'organisation propre de nos différents diocèses : doyennés, secteurs pastoraux, zones, etc...

^{72b} Bien qu'il y ait quelques appuis dans l'histoire. St Léon le Grand parle de l'"*ordo levitarum*", et les sept diacres de Rome formaient bien un collègue.

⁷³ USA 124-126 "Il fait partie du sens de l'ordination qu'un homme, par ce sacrement, soit introduit dans l'*ordo* ou le corps des ministres ordonnés. Un élément de communauté est donc essentiel à l'ordination et à l'exercice du ministère ordonné. Le soutien mutuel et la fraternité des diacres ne sont pas seulement des choses utiles sociologiquement ou psychologiquement. Elles sont parts intégrales du sens de leur vocation"(124).

"Les diacres sont donc encouragés à cultiver un sens de la communauté parmi eux. Ils ont aussi un ministère diaconal les uns envers les autres, qu'ils peuvent exercer de bien des manières, à la fois informellement et formellement, par exemple en créant des communautés diaconales, diocésaines ou régionales. Dans ces communautés, ils peuvent se

En France, nous voyons déjà l'amorce de ce collège, au plan diocésain ou au plan régional, souvent à partir du chemin déjà fait ensemble dans les instances de discernement et de formation.

Pour demain, il est certainement important d'en arriver, dans un diocèse, à un groupe de diacres étoffé, diversifié, doté d'une organisation interne. Avoir cet objectif aiderait à ne pas situer en porte-à-faux des individus isolés, mais à développer une politique d'interpellation concernant suffisamment de personnes à la fois pour être significative.

Quelques points d'attention : la place des épouses; l'articulation avec le presbyterium ..et d'autres corps diocésains⁷⁴; la présidence de l'évêque; la structuration interne; le rôle pour un soutien spirituel, une révision du ministère, une formation permanente; en notant aussi qu'il ne faut pas en faire trop, uniquement "entre diacres".

3.3. PLACE SYMBOLIQUE DU DIACONAT ET PLURALITE DES MISSIONS

"Le fardeau et le privilège de représenter le Christ Serviteur auprès de l'Église Servante" ⁷⁵

Si l'ordination désigne une place symbolique avant de désigner des fonctions, quelle est donc la place symbolique propre du diacre? On peut la chercher par soustraction : que peut donc faire le diacre, que ne pourrait faire une ou un laïc? "ne serait-il pas mieux de laisser laïcs ceux qui sont appelés? ne seraient-ils pas au service du Christ dans l'Église autant comme laïcs que comme diacres? Qu'est-ce que cela ajoute à leur vie de baptisés, de confirmés, d'époux chrétiens?" Ce sont les questions que posait Mgr BOUCHEX lors d'une réunion d'information sur le diaconat dans son diocèse⁷⁶, en ajoutant fort justement : "cette question qui est posée à propos des diacres pourrait être posée aussi à propos des prêtres". Pour le diacre comme pour le prêtre, chercher la spécificité par soustraction, en enlevant au fur et à mesure tout ce qui pourrait être fait par un laïc, conduit à une impasse. Pour reprendre la parabole de Marie-Abdon SANTANER : c'est comme si on cherchait la spécificité de l'oignon en enlevant successivement toutes les pelures...à la fin, il ne reste plus rien - et on pleure!

3.3.1. La signification du service

"La vraie question à poser n'est pas, continue Raymond BOUCHEX, ne vaut-il pas mieux qu'ils restent laïcs, mais : de quoi l'Église a-t-elle besoin pour être l'Église du Christ? Il ne faut pas se demander : qu'est-ce que cela ajoute à ceux qui sont ordonnés diacres, prêtres ou évêques? mais : qu'est-ce que cela apporte à l'Église, c'est-à-dire à la vitalité missionnaire des communautés chrétiennes, d'un diocèse, d'une ville, d'un secteur, d'une paroisse, d'un mouvement?". Quand il commence à répondre à cette question, il resitue d'abord, comme nous l'avons fait, l'unité organique

réunir régulièrement pour prier et pour réfléchir ensemble à leur travail, pour repérer des problèmes communs, pour étudier ensemble, pour se soutenir mutuellement. Contacts et rassemblements sont encouragés aussi au niveau national, de sorte que les expériences très diverses du diaconat d'un bout à l'autre du pays puissent être à la fois un défi et un soutien"(125).

"Quand le diaconat mûrit dans un diocèse, il est simplement naturel que les diacres entrent dans le processus d'organiser, diriger et évaluer le programme [de formation]. les candidats au diaconat seront aidés et encouragés s'ils trouvent des diacres parmi leurs directeurs et leurs enseignants"(126).

⁷⁴ notamment l'ensemble des laïcs en charges ecclésiales.

⁷⁵ USA 133.

⁷⁶ cité longuement par son successeur comme responsable du CND, Mgr Lucien BARDONNE, dans son rapport à l'assemblée de l'Episcopat à Lourdes, 1981 : "Le Diaconat permanent en France", dans *L'Eglise que Dieu envoie*, Centurion 1981, pp. 163-182. Cf aussi l'article cité de JP LECLERCQ, *MASSES OUVRIERES* 415.

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

du ministère ordonné. "Le ministère dans l'Église, qui est celui du Christ, n'est complet et efficace que s'il comporte des évêques, des prêtres et des diacres. Les diacres, quant à eux, ont pour fonction première de permettre à l'Église de mieux vivre sa dimension de service, spécialement vis-à-vis des démunis de toutes sortes, sur les plans matériel et humain, spirituel et ecclésial. Une des caractéristiques du diaconat est d'être un ministère "pauvre". Il n'est pas, comme celui des prêtres, un ministère de présidence de l'Eucharistie, de la réconciliation, des paroisses, des communautés d'Église. Il est difficilement définissable, comme le Service".⁷⁷ D'autre part, le diacre dans ses divers offices agit "toujours avec le sentiment que cela doit être "achevé" par le ministère sacerdotal et mis en communion avec l'Église par l'évêque".

Au moment de conclure, Raymond BOUCHEX revient là d'où nous étions partis: L'Église n'est pas d'abord une organisation, "l'Église est d'abord un Mystère, c'est-à-dire le projet de Dieu de se communiquer par le Christ dans l'Esprit Saint à travers la foi, les sacrements, l'amour, le service qui n'est pas absence d'autorité, mais don de soi jusque dans l'exercice de l'autorité. C'est au service de ce mystère, de ce projet de Dieu, que sont les ministères de l'évêque, des prêtres et des diacres. On comprend alors la valeur du diaconat. Le diaconat montre que le service fait partie du mystère. Le mystère chrétien a un aspect de service. Le ministère diaconal montre que le service fait partie de la communication de Dieu aux hommes, que le service est la manière dont Dieu se communique. On comprend bien le sens de l'ordination qui montre qu'un tel ministère ne peut être qu'un don de Dieu à l'Église et à celui qui le reçoit..."⁷⁸

J'ai voulu citer longuement ce texte, car il synthétise bien tout l'itinéraire que nous suivons depuis le début. Au fond, nous avons dit beaucoup de la place symbolique du diacre, mais nous ne pouvions le faire en isolant le diacre, ni en procédant par soustraction!

D'un point de vue œcuménique, nous avons vu que le BEM procédait de la même façon, à partir de l'unité organique du ministère ordonné et de sa signification dans le Mystère de l'Église. A propos des diacres, il précise :

"Les *diacres* représentent au sein de l'Église sa vocation de servante dans le monde. En menant un combat au nom du Christ parmi les innombrables nécessités de la société et des personnes, les diacres donnent l'exemple de l'interdépendance du culte et du service dans la vie de l'Église. Ils exercent une responsabilité dans le culte de la communauté. par exemple, ils font la lecture des Écritures, ils prêchent et ils conduisent les fidèles dans la prière...ils participent à l'enseignement de la communauté.

⁷⁷ cf Donna SINGLE, dans *Des diacres parlent*, pp.107-110. Elle articule de façon assez aiguë les tensions et les richesses de signification du ministère diaconal. En notant quelques pages plus loin : "l'apparition du diacre, en cette fin de siècle, a contribué, à sa manière, au processus de réexamen et d'approfondissement du ministère ordonné tout entier".

⁷⁸ USA 29 "L'identité du diacre ne peut se trouver que dans un symbolisme sacramentel. Les tâches qu'il accomplit, dans chaque domaine de son service, sont des tâches qui peuvent être accomplies - et qui le sont de fait souvent - par d'autres membres de la communauté; et son ordination n'a pas pour but d'enlever ces tâches aux autres. Mais, chez le diacre, ces tâches sont unifiées dans son ordination sacramentelle.. Dans une ordination, l'Église exprime par la parole et le rite sa foi dans le Christ dont elle se proclame disciple, dans le service d'amour auquel elle est appelée en tant que disciple, et dans le lien intime entre Parole, sacrement et amour. Et ce que l'Église dit dans ce sacrement, le diacre le représente dans sa personne et son ministère. Le diacre est ainsi le signe et l'instrument de ce service multiple sans lequel l'Église ne peut être le signe et l'instrument de Jésus-Christ".

Ils y accomplissent un ministère de charité. Ils remplissent certaines tâches administratives et peuvent être élus à des responsabilités de gouvernement." ⁷⁹

3.3.2. La signification a besoin de fonctions

3.3.2.1. DES TACHES CONCRETES, ET VISIBLEMENT REPERABLES

Il en va de même pour les diacres et pour les prêtres : leur ministère ne se définit pas par des tâches, ni des fonctions qu'eux seuls pourraient accomplir (si ce n'est leurs fonctions comme ministres ordinaires des sacrements). Les mêmes tâches seront exercées, selon les cas, par un prêtre, un diacre, une ou un laïc. C'est la place symbolique qui est première. Mais, à ne pas se traduire dans des fonctions concrètes, le symbole perdrait toute consistance. Pour les prêtres, je crois que nous avons à retrouver aujourd'hui des conjonctions repérables entre "signe" et "métier". Pour les diacres aussi, sinon les candidats eux-mêmes ne pourraient se retrouver dans ce qu'on leur présente. Je ne crois pas qu'un homme puisse s'identifier simplement dans une signification, s'il ne peut percevoir aussi quelques dimensions pratiques de ce qu'il vivra.

Tout au long, nous avons souligné la nécessité de définir une mission concrète, et qui situe le diacre dans sa signification propre, au sein d'une réalité d'Eglise concrète (ou de plusieurs de ces réalités : mouvement, paroisse, communauté, service diocésain, etc...). Pratiquement, il y a à veiller au concret des lettres de mission⁸⁰, aux tâches confiées comme à l'articulation avec d'autres responsabilités confiées à des prêtres, à des laïcs, à d'autres diacres... Sans oublier que, comme pour tout service en vue du Royaume de Dieu, nous sommes toujours devant des figures à la fois provisoires et nécessaires, qui ne s'identifient pas au Royaume, et qui devront dans l'avenir évoluer, se transformer, ou laisser place à d'autres. On n'est pas ordonné *pour* telle mission concrète, mais pour le ministère, qui *passé pour un temps par* telle mission.

Les textes du Concile et les textes d'application peuvent nous aider, par la façon dont ils marquent la place symbolique du diacre par quelques situations concrètes, à la fois symboliques et pratiques : ainsi *Sacrum Diaconatus ordinem*, n° 22-24. Il y a cependant une limite à ce type d'énumération : il est plus facile (et sans doute plus nécessaire) de codifier des fonctions liturgiques que le service de la

⁷⁹ un commentaire nous aide à situer nos incertitudes catholiques latines dans une réalité plus vaste : "Aujourd'hui, dans beaucoup d'Eglises, il y a une considérable incertitude concernant la nécessité, le sens, le statut et les fonctions des diacres. Dans quel sens le diaconat peut-il être considéré comme un ministère ordonné? Qu'est-ce qui le distingue d'autres ministères dans l'Eglise (catéchistes, musiciens, etc...)? Pourquoi les diacres doivent-ils être ordonnés, alors que ces autres ministères ne reçoivent pas d'ordination? S'ils sont ordonnés, reçoivent-ils l'ordination dans le plein sens du mot, ou leur ordination n'est-elle qu'une première étape vers une ordination comme presbytres? Aujourd'hui, il y a une forte tendance dans beaucoup d'Eglises à restaurer le diaconat comme un ministère ordonné avec sa propre dignité et conçu comme devant être exercé pour la vie. Maintenant que les Eglises se rapprochent, on pourrait réunir dans cet office diaconal les ministères qui existent actuellement sous des formes et des noms divers. Des différences dans l'ordination du ministère diaconal ne devraient pas être regardées comme un empêchement à une reconnaissance mutuelle des ministères ordonnés".

⁸⁰ De bonnes remarques dans *Des diacres parlent*, chp III "la lettre de mission". Mais les trois négations du premier paragraphe (ni nomination, ni pouvoir, ni tâches) me semblent bien rapides et absolues. Les remarques de Donna SINGLE à la fin du livre relativisent d'ailleurs ces négations. Cf ici 3244, et USA 117-118, 123.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que le canon 1032 § 2 se préoccupe de voir le diacre en vue du presbytérat exercer lui-même concrètement son ministère diaconal : "il participera à la charge pastorale en exerçant son ordre pendant un temps convenable". C'était déjà le souci de *Ad Pascendum*.

charité ou même celui de la Parole. Aussi ces énumérations peuvent rester plates, ou mettre trop l'accent sur une dimension liturgique. Il y a toujours à leur redonner du relief en les remettant dans l'optique fondamentale de la triple diaconie : **liturgie, parole, charité.**

3.3.2.2. OUVERTURE ET PLURALITE

Avant d'en venir là, notons d'abord la pluralité des fonctions ou des missions dans les textes fondateurs. Il y a une large palette. Autant il importe que chaque diacre ait une mission précise, autant il n'y a pas à imaginer toutes les missions sur le même mode, ou dans le même moule.

"Autant de prêtres, autant de moules!" aimait à dire, non sans humour, un ancien supérieur de séminaire. Et j'évoquais tout à l'heure la pluralité des charismes et des missions dans le même ministère presbytéral. Nous connaissons déjà cette pluralité parmi les 500 diacres français. Le temps d'une re-création est normalement un temps d'ouverture. N'ayons pas peur de la laisser se développer! C'est cette diversité qui, peu à peu, manifestera le visage du ministère diaconal.⁸¹

Il y a un point sur lequel, dès le départ, en France, les évêques avaient mis l'accent : c'est la diversité *sociale* des diacres. C'est un point important, pour lequel il convient d'avoir une politique volontariste. Si nous laissons faire la spontanéité (même avec une politique d'interpellation) cette diversité sociale ne se réalisera guère. La mission ouvrière y est attentive.⁸² Certains diocèses y sont aussi particulièrement attentifs.

Sans doute y a-t-il à veiller également à la répartition des différentes formes de mission des diacres et à leur équilibre dans un diocèse (ce que le CND avait fait un temps au niveau national deviendra de plus en plus une attention à avoir dans chaque diocèse). Il y a à veiller aussi à l'équilibre pour chacun. Autant l'accent peut être mis sur l'une ou l'autre dimension de la triple diaconie, autant il ne serait pas bon que les deux autres se trouvent éliminées...⁸³ Par ailleurs, cet équilibre se transforme dans la vie de quelqu'un. Il y a par exemple le passage en préretraite ou en retraite (cela peut transformer, à cause du temps disponible, le type d'insertion et l'équilibre des tâches; comment vivre positivement cette transformation - sans pour autant abandonner tout engagement non ecclésial?).

⁸¹ USA 46-48, cf 125.

⁸² cf *Repères ACO* n° 4, Février 1989, p. 18 : le Diaconat est "intéressant" pour le monde ouvrier : "Le faire exister, c'est permettre à l'Eglise de s'y édifier; inversement, attendre pour appeler, c'est à la fois ne pas se donner tous les moyens à notre disposition et sans doute aussi "flouer" le monde ouvrier (d'autres diacres, avec d'autres profils existeront, c'est le monde ouvrier qui en fera les frais)".

Voir le texte de la Mission Ouvrière : *POINTS DE REPERE POUR LE DIACONAT*, paru dans *DIACONAT AUJOURD'HUI*, n° 41, Décembre 1988, pp. 8-14.

cf aussi JP LECLERCQ, dans *MASSES OUVRIERES* 415.

⁸³ "La charge que reçoit le diacre en son ordination est précisément de nouer ensemble la parole, la charité et la liturgie selon une logique spécifique, celle du service. Le point fort du diaconat est d'être le signe du Christ lui-même, venu non pour être servi mais pour servir. Là où est le service du frère en son besoin matériel ou spirituel, là doit se trouver le diacre" Hervé LEGRAND, "La réalisation de l'Eglise en un lieu", chp.2 "les ministères de l'Eglise locale", dans *Initiation à la pratique de la théologie*, tome 3, Cerf, 1983, p. 234 (lire l'ensemble, et sur le diaconat les pp. 232-237).

3.3.2.3.NE PAS THEOLOGISER TROP VITE NOS CHOIX PASTORAUX, NOS SITUATIONS CONCRETES, OU NOS IM-PUISSANCES

La pastorale est l'art du possible. Nos choix relèvent de priorités choisies, mais aussi d'impossibilités subies. Il y a des choix pastoraux nécessaires dans un temps et une situation déterminés. C'est notre responsabilité de les faire. Mais nous pouvons avoir la tentation de les idéologiser ou de les théoriser. En fait, ce n'est pas parce que nous n'avons pas les moyens d'actualiser telle ou telle dimension de la mission de l'Église, qu'il faut nous en consoler en faisant la théorie que ce n'est pas dans la mission. Nous ne pouvons pas aujourd'hui; nous avons fait d'autres choix, dans l'Esprit et en cherchant humblement le juste discernement; tout n'est pas possible en même temps. Mais nous savons que cela demeure dans la mission reçue. D'autres circonstances pourront nous permettre de l'actualiser; d'autres Églises particulières le font aujourd'hui. Il y a plus, dans la vie de l'Église et son service pour le monde, que ce que nous sommes pratiquement capables de vivre dans un lieu et un moment donnés. L'ouverture catholique et la réflexion théologique doivent nous ouvrir sur d'autres dimensions - à ne pas oublier parce que nous ne pouvons actuellement les mettre en œuvre.

Aujourd'hui, nous manquons de prêtres; notre Église peut appeler au diaconat des hommes mariés ou des célibataires, au presbytérat seulement des célibataires; nous n'avons pas les moyens de rétribuer décemment des pères de famille pour un travail à plein temps dans l'Église; nous tâtonnons devant la réponse évangélique à faire à bien des personnes qui viennent demander une célébration à l'Église (baptêmes, mariages et enterrements)...Voilà des limites qui peuvent être aussi des chances. Ne théorisons pas trop vite! Le développement du diaconat permanent se fait dans ce contexte, et les missions des diacres se situent dans ce contexte. Il ne faudrait pas nous figer sur des situations contingentes.

Par exemple, on fait spontanément le parallèle:

- mariage / profession séculière / Diacre
- célibat / permanent d'Église / Prêtre,

alors que le prêtre peut exercer une profession séculière; que le choix de notre Église de n'ordonner prêtres que des célibataires est un choix pastoral et non une théologie du presbytérat; que le diacre peut être célibataire; que le diacre peut être permanent d'Église; que le lien entre permanent d'Église et célibat est un lien financier, et social (pour un homme : s'il y a davantage de femmes permanentes d'Église, c'est lié aussi au niveau des salaires masculins et féminins...). Tout cela ne définit pas théologiquement prêtre, diacre et laïc!

Alors, soyons modestes...nous ne théoriserons pas des normes qui ne sont que des circonstances, intéressantes mais non éternelles. Nous nous laisserons plus de liberté devant l'avenir.

3.3.3. Opportunités pour la triple diaconie

3.3.3.1.CHARITE

"Tout ce qui ne va pas à la charité est figure", disait excellemment PASCAL, reprenant l'affirmation de Paul en 1 Co 13. Tout dans l'Église vient de la charité de Dieu et va à la charité entre les hommes, et entre les hommes et Dieu (GS 24, cf 32). Nous étions partis de là. Au terme, nous devons dire que la diaconie de la charité est première et finalise les autres.

Comité National du Diaconat

1989 - 1991

Le diacre dans la mission de l'Eglise

Pour la mission du diacre, il faut donc veiller à ce que cette diaconie soit mise en valeur. Elle pourra être vécue selon des sensibilités, et des modes de présence et d'action, très différents. Le ministère s'articule sur les charismes propres à la personne, et ceux du groupe, de la communauté ou du mouvement au sein duquel elle a mûri.

Si la charité s'adresse à *tous et chacun*, elle s'adresse d'abord à ceux et celles qui sont concrètement faibles ou démunis, et qui risquent d'être écrasés ou oubliés dans le jeu social. En France, pour le diaconat, nous avons en arrière-fond, parmi les textes fondateurs, la référence à l'assemblée de Lourdes 1967, avec la priorité

- aux secteurs de pauvreté : marginaux, familles à la traîne, malades, vieillards, migrants, handicapés...
- aux secteurs-clés d'évolution du monde, où le souci de rentabilité fait souvent oublier les hommes et leurs vrais besoins, non sans de graves conséquences, surtout pour les plus démunis.

Aujourd'hui, peut-être faudrait-il souligner particulièrement tout ce qui se passe autour du monde de la santé, physique et mentale. Dans les réalités vécues par les chômeurs de longue durée. Et il y a aussi tout ce qui se révèle autour du RMI : combien des gens peuvent être paumés au point de n'avoir plus aucune conscience de leurs droits, ni aucune capacité immédiate à une insertion sociale. La meilleure organisation de service social ne suffit pas, s'il n'y a pas la rencontre de personnes.

La vocation diaconale est justement celle d'une *personne* saisie par Dieu et donnée à l'Église pour le service des hommes et pour que l'Église toute entière vive véritablement sa vocation de service. La mission du diacre dans le contexte d'aujourd'hui invite à tenir un double paradoxe : soulager les besoins immédiats - et travailler à transformer les causes; favoriser la rencontre des personnes et pas seulement le travail d'organisations efficaces - mettre en œuvre des organisations efficaces et ne pas se contenter de liens personnels.

Enfin, si le diacre ne monopolise pas le service, mais permet à l'Église de vivre le service, il y a à permettre une réappropriation de la diaconie dans les paroisses, les relations de voisinage, le "maillage au quotidien" : là où peuvent apparaître ces nouveaux besoins qui passent au travers du maillage trop large de l'organisation de l'État social ou des grandes organisations.⁸⁴

Dans cette diaconie de la charité, tout particulièrement, les diacres peuvent être moteurs d'une invention ecclésiale ;⁸⁵ ils peuvent aussi susciter des vocations au service, non seulement parmi les chrétiens, mais parmi les autres avec qui ils sont en relation ou avec qui ils collaborent. C'est une perception largement partagée aujourd'hui : personne ne pourra vivre une vie véritablement humaine, tant que cette vie humaine sera refusée à une seule personne de l'humanité.⁸⁶ Le service diaconal n'est pas un superflu où quelques-uns exerceraient leur générosité; il rejoint le sens même de la vie de l'humanité.

⁸⁴ C'est le thème principal de *CONCILIUM* 218, SEPTEMBRE 1988 : "La Diaconie : une Eglise pour les autres".

⁸⁵ A propos de la "diaconie du Var", cf l'interview de Gilles REBÈCHE, dans *DIACONAT AUJOURD'HUI*, n°41, Décembre 1988.

⁸⁶ cf, du point de vue catholique, *Populorum progressio* et *Sollicitudo rei socialis*, avec l'insistance sur la solidarité et l'amour préférentiel des pauvres.

3.3.3.2. PAROLE

En arrière-fond, toujours l'assemblée de 1967, avec la présence aux secteurs d'incroyance. Certains diacres y sont présents par leur profession et leurs engagements sociaux. La diaconie de la Parole se situe d'abord là, dans l'invitation à "rendre compte de l'espérance qui nous habite" (1 Pi 3,15), avec cette dimension particulière propre au ministre ordonné, perçu plus ou moins confusément comme s'identifiant à l'Église...

Parmi les pauvretés d'aujourd'hui, il y a aussi l'insignifiance, l'absence de sens, dans laquelle se trouvent enfermés beaucoup de nos contemporains. Être pour elles et eux "prophète du sens", annonciateur d'une bonne nouvelle : un chemin est possible pour toi, la vie vaut la peine, l'amour est possible... Proposer et faire exister des lieux de parole : voilà aussi des missions diaconales; voilà des dimensions où l'Église et les chrétiens ont à se montrer inventifs.

Et il y a aussi le service de la Parole pour l'Église. Les textes du Concile sur la Révélation, et sur la liturgie, insistent sur l'homélie et sur l'enjeu spirituel pour celui qui la fait de se soumettre à l'Évangile - ce qui suppose étude et prière.⁸⁷ Mais le service de la Parole se vit aussi dans l'accompagnement de groupes et de mouvements, dans le catéchuménat, dans l'animation de groupes bibliques. Sans compter ces groupes croyants-non croyants réunis dans la lecture de la Bible, ou dans l'échange des paroles qui nous font vivre. Et l'accueil de ceux et celles qui viennent à l'église pour un baptême, un mariage, un enterrement : ces demandes sont profondément humaines, pas forcément chrétiennes; elles sont un des lieux d'une évangélisation qui touche le cœur de l'humain.

3.3.3.3. LITURGIE

Est-ce donc une pure coïncidence? Les diacres sont habilités, dans la suite de Vatican II, à préparer et célébrer baptêmes, mariages et enterrements. J'entends certains dire leur peur que cela tourne les diacres vers le "cultuel" et les détourne de ce qui est propre à leur ministère. Je crois tout au contraire qu'il y a une profonde correspondance entre ces fonctions liturgiques et le ministère proprement diaconal. Je veux dire : aujourd'hui, en France (ne théologisons pas trop vite!). Nous sommes devant des gens qui viennent à l'occasion d'un événement qui les touche au plus profond (la naissance, l'amour, la mort), et qui éprouvent confusément que l'Église peut leur apporter quelque chose dans ce qu'ils vivent mais qui, par ailleurs, sont très loin de la vie de l'Église. Il s'agit, paradoxalement puisqu'on demande un rite chrétien, d'une annonce de l'Évangile qui doit dépasser quelque méfiance vis-à-vis de l'Église.⁸⁸ Nous sommes par excellence dans le **ministère du seuil**, caractéristique du diacre. "...les diacres sont ordonnés pour le ministère de l'accueil, des

⁸⁷ *Dei Verbum* 25 : "C'est pourquoi tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui vaquent normalement, comme diacres ou comme catéchistes, au ministère de la Parole, doivent, par une lecture spirituelle assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Ecritures, de peur que l'un d'eux ne devienne "un vain prédicateur de la parole de Dieu au dehors, lui qui ne l'écouterait pas au-dedans de lui", alors qu'il doit faire part aux fidèles qui lui sont confiés, spécialement au cours de la sainte liturgie, des richesses sans mesure de la parole divine".

⁸⁸ cf *Documents Episcopati* n° 14, Septembre 1985 (document élaboré par Mgr François FAVREAU, président de la commission épiscopale de liturgie et pastorale sacramentelle) : "La liturgie et les sacrements sont 'le carrefour des païens' (cf Isaïe 8,23 : Galilée, carrefour des païens), ou, plus exactement, le carrefour des mal-croyants. Dans les principes, il n'en va pas ainsi car, théoriquement, il est nécessaire d'être initié pour accéder à la vie sacramentelle. Mais la situation française fait qu'un très grand nombre d'occasions d'annonce explicite de la Parole de Dieu à des mal-croyants sont fournies par les demandes de célébrations de sacrements (comme par la catéchisation des enfants). La pastorale liturgique et sacramentelle est un carrefour des mal-croyants : un carrefour où des non-croyants aussi rencontrent l'Eglise".

commencements, du seuil comme on dit maintenant (catéchuménat, marginaux, premiers rassemblements en Église, première évangélisation)", disait Raymond BOUCHEX.⁸⁹ Et il continuait : "Quand les diacres annoncent l'Évangile, servent à l'autel pour l'Eucharistie, président certains sacrements comme le baptême ou le mariage, président certaines assemblées de prières (comme les funérailles), ils le font toujours avec le sentiment que cela doit être "achevé" par le ministère sacerdotal, et mis en communion avec l'Église par l'évêque". L'absence d'Eucharistie dans la plupart de ces célébrations n'est-elle pas la marque d'un achèvement qui demeure bien éloigné, et qui fait de ces rencontres un ministère peut-être *plus* diaconal que presbytéral.⁹⁰

Ajoutons qu'ici, la diaconie de la liturgie est rarement aussi proche de la diaconie de la charité (il s'agit d'un accueil par l'Église et d'un service ecclésialement désintéressé)⁹¹; et de la diaconie de la Parole, puisqu'il s'agit de l'annonce de l'Évangile dans ce qui marque la vie des personnes.

Soulignons enfin que, dans ce domaine, les diacres ne devraient pas seulement s'intéresser aux personnes avec qui ils sont déjà en relations naturelles (voisinage, profession, engagements divers), et qui, souvent, peuvent leur faire elles-mêmes la demande - et se faire bien comprendre, précisément à cause des relations antérieures. Il y a aussi à se préoccuper du "tout venant", qui n'a pas la chance d'une relation personnelle, mais qui ne vit pas des choses moins importantes. Il y a aussi à se préoccuper du *suivi*, après la célébration; et un diacre peut avoir aussi là certaines opportunités liées à son type de ministère. Tout cela représente un lieu difficile de notre pastorale, mais c'est aussi l'un des lieux d'une diaconie ecclésiale (et peut-être est-ce difficile parce que c'est *vraiment* une diaconie, et pour l'Église le lieu d'un décentrement?).

En s'arrêtant à ces liturgies du seuil, nous n'avons pas situé toute la diaconie de la liturgie, mais seulement ce qui paraît, pour aujourd'hui en France, l'appel le plus significatif. Ce peut être l'un des lieux où le ministère diaconal pourrait jouer un rôle important, en collaboration avec prêtres et laïcs, pour une pastorale plus humaine et plus évangélique. Le diacre peut être bien situé pour développer des équipes de laïcs.

Bien sur, il y aurait aussi à situer la mission de prière ecclésiale confiée au diacre avec la liturgie des heures. Et la place du diacre dans la célébration eucharistique, ou plutôt peut-être son lien avec une assemblée eucharistique.

4. EPILOGUE

L'EUCCHARISTIE AU CŒUR DE LA MISSION DE L'ÉGLISE ; relation du ministère diaconal à l'Eucharistie

Plus radicalement que la participation du diacre à tel ou tel rite⁹², nous pouvons revenir en fin de parcours au repas chrétien, dans lequel tout se noue.

⁸⁹ Mgr Raymond BOUCHEX, cité par Mgr Lucien BARDONNE, Lourdes 1981, p. 169.

⁹⁰ Alors, dire qu'en vivant ces tâches le diacre "jouerait au prêtre" me semble bien en dehors de la réalité. On pourrait au moins autant dire que le prêtre accomplit ici des fonctions diaconales!

⁹¹ F. DENIAU, *MARIAGE, approches pastorales*, chalet, 1984, p. 33-34.

⁹² cf le dossier réalisé en commun par le CND et le CNPL : *Le rôle des diacres dans l'action liturgique* (1986). Et l'article de Bernard QUINOT : "Quand l'Eglise célèbre l'Eucharistie, la fonction des diacres" dans *Diaconat aujourd'hui*, 36, Septembre 1987.

Je ferai d'abord appel à un philosophe israélite, qui est aussi un commentateur du Talmud. Dans une de ses lectures talmudiques, Emmanuel LÉVINAS intitule un texte : "Bénédition et Tiers-Monde".⁹³ Prononcer l'action de grâces sur le pain, qui est pourtant le fruit du travail des hommes, c'est reconnaître dans la nourriture quotidienne, non pas seulement ce que nous avons gagné à la sueur de notre front, mais un don que nous recevons, un miracle aussi étonnant que la traversée de la Mer rouge. Il y a à s'étonner du miracle de pouvoir manger chaque jour à notre faim. Mais s'étonner et le percevoir comme un don, c'est aussi reconnaître que nous n'y avons aucun droit particulier, percevoir que d'autres y ont droit - ces autres pour qui, de fait, ce miracle ne se produit pas. Ainsi se découvre une solidarité à mettre en œuvre avec tous ceux qui ne mangent pas à leur faim. Bénir Dieu pour le pain, dire "Amen" à cette bénédiction, c'est reconnaître que ce pain est à partager; c'est entrer dans la dynamique du service.

Jésus ne fait rien d'autre, lorsqu'il se montre comme celui qui sert (Luc 22,27; Jn 13) au moment où il prononce sur le pain et le vin une action de grâces dans laquelle il se remet tout entier au Père, dans laquelle il se livre totalement dans le service des hommes, jusqu'au don de son corps et de son sang. Il le fait avec la liberté unique qui est la sienne; avec une solidarité qui n'est pas entamée par l'anti-solidarité du péché; avec la vérité de sa relation filiale et fraternelle.

Entrant dans le repas du Seigneur, l'Église entre dans ce mouvement vers le Père et vers les autres, dont elle est incapable mais qu'elle ne peut que recevoir de l'Esprit qui lui donne de devenir Corps et Sang du Christ ressuscité. L'action de grâces du repas du Seigneur et le service des frères et sœurs, les chrétiens et les autres, sont devenus inséparables. D'où les avertissements de Paul aux Corinthiens, pour que la pratique du repas du Seigneur ne tourne pas à leur condamnation en montrant le contraire de la relation au Christ et de la charité fraternelle. D'où aussi l'institution des sept, chargés (mais c'est le même mouvement) de la table eucharistique et de l'organisation concrète de la solidarité.⁹⁴

Si l'Eucharistie est source et sommet de la vie de l'Église, elle l'est aussi du ministère ordonné dans sa triple forme. Elle l'est pour le diacre. C'est dans le repas du Seigneur que la triple diaconie trouve son origine. C'est là qu'est sa source - et aussi sa finalité puisque ce qui est visé, c'est, au terme, le banquet du Royaume de Dieu.

Session pour les responsables - Francheville – 1989

Texte corrigé en 1991

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique

⁹³ Emmanuel LÉVINAS, *Du sacré au Saint*, Éditions de Minuit, 1977, pp.76-78.

⁹⁴ cf plus haut 1.3.2. et 2.4. USA 28 : "La tradition ancienne indique que c'est parce que le diacre servait à la table des pauvres, qu'il avait un rôle liturgique particulier pour recueillir les dons et pour distribuer la communion à la table du Seigneur".

Hervé LEGRAND, op. cit. note 82, "le diaconat a pour spécificité le service des hommes et des frères, sous toutes ses formes. Il lui revient de raviver la vocation de tous les chrétiens au service, voire de l'organiser. Son ministère de la parole et son ministère liturgique expriment que, dans le christianisme, on ne saurait dissocier l'annonce du salut venu de Dieu et le service des frères, le sacrement de l'autel et le sacrement des frères" (p.237).

C'est en ce sens que nous pouvons comprendre Ignace aux Tralliens II : "Il faut aussi que les diacres, étant les ministres des mystères de Jésus-Christ, plaisent à tous de toute manière. Car ce n'est pas de nourriture et de boisson qu'ils sont ministres, mais ils sont les serviteurs de l'Eglise de Jésus-Christ".